

EUROBIO SCIENTIFIC
Société anonyme au capital de 3.279.638,72 euros
Siège social : 7, avenue de Scandinavie, ZA de Courtaboeuf, 91953 Les Ulis
414 488 171 RCS Evry

RAPPORT DE GESTION
COMPRENANT LE RAPPORT DE GESTION DU GROUPE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale annuelle en application des statuts et de la loi pour vous rendre compte de l'activité d'Eurobio Scientific (ci-après la « **Société** ») et du Groupe qu'elle constitue avec ses filiales, directes et indirectes, détenues en totalité :

- les sociétés de droit français Capforce Plus et Eurobio Scientific Service,
- les sociétés de droit belge Eurobio Scientific Benelux (anciennement Gamma) et Biomedical Diagnostics MV,
- les sociétés de droit britannique Eurobio Scientific UK (anciennement Pathway Diagnostics), Personal Diagnostics Ltd et Alpha Biotech Limited,
- les sociétés de droit américain Capforce USA, Genbio Llc et GenDx Product Llc,
- les sociétés de droit suisse Eurobio Scientific Switzerland AG et TECOMedical AG,
- la société de droit néerlandais Genome Diagnostics BV,
- les sociétés de droit allemand TECO medical GmbH, Eurobio Scientific GmbH et Eurobio Scientific Service GmbH,
- la société de droit australien Eurobio Scientific PTY Ltd,
- et enfin la société de droit italien Diagnostic International Distribution SPA

ci-après ensemble les « **Filiales** »), au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, des résultats de cette activité, et de soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés du Groupe constitué par la Société, ses Filiales au cours dudit exercice.

L'ensemble constitué par la Société et ses Filiales est dénommé ci-après le « **Groupe** ».

Les états financiers du Groupe présentés au 31 décembre 2024 présentent donc en intégration globale les comptes de la Société et de ses Filiales.

Les convocations prescrites par la loi vous seront régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur seront tenus à votre disposition dans les délais impartis.

TABLE DES MATIERES

| | | |
|----------------------|--|-----------|
| CHAPITRE 1 - | Activité de la Société et de ses Filiales et évolution des affaires au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 | 4 |
| 1.1 | Présentation générale de l'activité du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 | 4 |
| 1.2 | Situation de l'activité et analyse de l'évolution des affaires | 7 |
| 1.3 | Résultats économiques et financiers de l'ensemble consolidé | 10 |
| 1.4 | Résultats économiques et financiers annuels de la société juridique Eurobio Scientific SA et proposition d'affectation du résultat | 12 |
| 1.5 | Activité en matière de recherche et développement et de production | 12 |
| 1.6 | Activités polluantes ou à risque | 13 |
| 1.7 | Principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée et gestion des risques financiers | 14 |
| 1.8 | Événements importants survenus entre la date de clôture et la date d'établissement du rapport | 18 |
| 1.9 | Évolution prévisible et perspectives d'avenir | 19 |
| CHAPITRE 2 - | Filiales et participations | 20 |
| 2.1 | Activités des filiales de la Société | 21 |
| 2.2 | Prise de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège social en France ou prise du contrôle de telles sociétés | 25 |
| 2.3 | Aliénation d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées | 25 |
| CHAPITRE 3 - | Informations sur les délais de paiement | 26 |
| CHAPITRE 4 - | Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices | 27 |
| CHAPITRE 5 - | Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices | 28 |
| CHAPITRE 6 - | Répartition du capital et actions d'autocontrôle | 29 |
| 6.1 | Evolution de la répartition du capital au cours du dernier exercice | 29 |
| 6.2 | Franchissement de seuils légaux | 29 |
| 6.3 | Actionnariat salarié | 29 |
| 6.4 | Informations relatives à l'autocontrôle | 29 |
| CHAPITRE 7 - | Rapport sur le gouvernement d'entreprise | 32 |
| 7.1 | Composition du conseil d'administration et de la direction générale | 32 |
| 7.2 | Rapport sur les délégations en matière d'augmentation de capital au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 | 43 |
| 7.3 | Conventions conclues avec les mandataires sociaux | 46 |
| CHAPITRE 8 - | Opérations réalisées par les dirigeants sur leurs titres | 47 |
| CHAPITRE 9 - | Remunerations et avantages attribués aux mandataires sociaux et participations au capital | 48 |
| 9.1 | Rémunérations et avantages attribués aux mandataires sociaux | 48 |
| 9.2 | Participation au capital des mandataires sociaux | 50 |
| CHAPITRE 10 - | Rapport spécial sur les options de souscription ou d'achat d'actions et sur les attributions gratuites d'actions | 52 |
| 10.1 | Options de souscription ou d'achat d'actions | 52 |
| 10.2 | Attributions gratuites d'actions | 52 |
| CHAPITRE 11 - | Mandats des commissaires aux comptes | 53 |
| 11.1 | Commissaires aux comptes | 53 |
| 11.2 | Commissaires aux comptes ayant démissionné, ayant été écarté ou n'ayant pas été renouvelés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 | 53 |
| CHAPITRE 12 - | Liste des conventions réglementées et des conventions courantes | 54 |
| 12.1 | Nouvelles conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2024 | 54 |
| 12.2 | Nouvelles conventions réglementées conclues depuis la clôture de l'exercice 2024 | 56 |

| | |
|---|-----------|
| 12.3 Conventions réglementées approuvées par l'assemblée générale des actionnaires, mais dont les effets se sont poursuivis au cours de l'exercice 2024..... | 56 |
| 12.4 Cautions, avals et garanties donnés par la Société à des tiers..... | 58 |
| 12.5 Conventions conclues entre un mandataire social ou un actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote de la Société et une filiale, hors conventions courantes | 59 |
| CHAPITRE 13 - Informations diverses..... | 60 |

CHAPITRE 1 - ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES ET EVOLUTION DES AFFAIRES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Vous trouverez ci-dessous les informations requises en application des articles L.232-1 II et R.225-102 du Code de commerce.

1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Le Groupe Eurobio Scientific continue d'être un acteur français important, leader dans le domaine du diagnostic *in vitro* et des sciences de la vie. Dans le cadre Diagnostic, Il fournit aux laboratoires de diagnostic hospitaliers et privés des instruments et des réactifs permettant d'effectuer des analyses médicales prescrites par les médecins. Dans le cadre des sciences de la vie, il fournit aux laboratoires de recherche des Groupes pharmaceutiques, des sociétés de biotechnologie et des institutions publiques des produits nécessaires à la réalisation de leurs programmes de R&D, en particulier des anticorps dont elle assure le développement et la fabrication. Dans le domaine thérapeutique, le Groupe est propriétaire de molécules issues de sa propre recherche.

Avec 326 collaborateurs au 31 décembre 2024, le Groupe est localisé dans le sud de la région parisienne, aux Ulis (équipe siège, marketing, vente, administration, R&D, production et logistique), ainsi qu'à Anvers (Belgique), San-Diego (Etats Unis - Californie), Chicago (Etats Unis - Illinois), Dorking (Royaume Uni), Sissach (Suisse), Rheinbach, Cologne et Munich (Allemagne), Utrecht (Pays-Bas), et Milan (Italie).

Diagnostic in vitro

Eurobio Scientific s'est spécialisé sur les tests de diagnostic à forte valeur ajoutée, c'est à dire :

- offrant une meilleure précision ou une meilleure vitesse de réalisation, en utilisant des technologies récentes issues des progrès réalisés, entre autres, en biologie moléculaire, ou
- relatifs à des maladies complexes comme les cancers.

L'offre produits d'Eurobio Scientific couvre un large panel de pathologies dans les domaines principaux des maladies infectieuses et auto-immunes, du contrôle qualité, de la transplantation et de l'oncologie. Cette offre inclut également la mise à disposition des équipements nécessaires pour effectuer les tests, leur intégration dans le laboratoire de biologie, leur maintenance ainsi qu'une assistance technique.

Les réactifs d'analyse sont développés en interne ou par des tiers. Les instruments sont toujours fabriqués par des tiers et vendus dans le cadre d'accords de distribution généralement exclusifs. Les instruments mis à disposition sont généralement acquis en crédit-bail.

Infectieux, Immunologie & Contrôle Qualité

Le Groupe développe et commercialise des tests de biologie moléculaire pour détecter une grande variété de maladies, notamment les maladies infectieuses, les troubles de la fertilité et les affections dermatologiques.

En distribution, le Groupe dispose de partenariats majeurs avec des acteurs internationaux de renom comme par exemple, ses partenaires asiatiques Seegene, SD Biosensor et Vela Diagnostic, ses partenaires européens Vircell, Copan Diagnostic, Pathonostic et NG Biotech, et ses partenaires américains Biorad et Streck.

En parallèle, le Groupe innove, développe et fabrique sa propre gamme EurobioPlex pour certaines maladies infectieuses (Covid-19, mais également Hépatite Delta, virus Zika, Dengue, etc...), ainsi que Tétanos Quick Stick®, test rapide utilisé en service d'urgence ou en pharmacie pour l'évaluation du statut vaccinal ou de la protection immunitaire des patients contre le tétanos.

Transplantation

Le Groupe est l'un des leaders en France et à l'international dans ce domaine. Sa filiale GenDx depuis 2022 est un leader dans le domaine du typage HLA (Human Leucocyte Antigen - antigènes des leucocytes humains) à haute résolution et des tests de diagnostic moléculaire.

En sus de GenDx, le Groupe continue d'honorer les appels d'offre en cours avec One Lambda, filiale du Groupe américain Thermo-Fischer Scientific. Ce contrat de distribution a été arrêté par Thermo-Fischer Scientific à la fin de 2022. Dans le cadre de cet arrêt, Eurobio Scientific continue d'honorer les appels d'offres en cours jusqu'à leur expiration progressive en 2026.

Enfin et en parallèle de son activité diagnostic HLA, le Groupe produit et commercialise également des milieux de transport et de préservation des greffons de cornée. Ces milieux ont été développés spécifiquement pour les marchés français et européens. La société a soumis son dossier pour marquage CE à l'organisme notifié qui est toujours en cours de traitement.

Oncologie

Le Groupe distribue en France depuis quelques années des tests, notamment avec son partenaire américain Invivoscribe qui fournit une gamme complète de produits de diagnostic *in vitro* et marqués CE dans le domaine de l'onco-hématologie, ainsi que des tests RUO et des contrôles ADN et ARN. Ces tests interviennent dans les domaines de la clonalité B/T, de la maladie résiduelle, de l'hypermutation somatique, de la mutation *FLT3* et des translocations génétiques.

Au 1er août 2024, le Groupe a décidé de renforcer son offre de produits propriétaires en finalisant l'acquisition de l'ensemble des droits du test d'expression génique de deuxième génération du cancer du sein EndoPredict® ainsi que de la license exclusive pour la fabrication, la vente et la distribution du kit de test de dépistage du cancer de la prostate Prolaris®. EndoPredict® est un test d'expression multigénique de deuxième génération très précis du cancer du sein au stade précoce. Il fournit des informations cruciales pour guider les décisions thérapeutiques des patientes atteintes d'un cancer du sein au stade précoce, à récepteurs hormonaux positifs (RE-positifs) et HER2-négatifs. Il prédit le risque de récurrence (réapparition) du cancer du sein jusqu'à 15 ans après le diagnostic initial, aidant ainsi les cliniciens à déterminer si une patiente présente un risque élevé ou faible de récurrence.

Sciences de la vie

Le Groupe développe et commercialise un ensemble de produits, incluant des instruments, des milieux de préservation et de culture, des anticorps, ainsi que des réactifs, destinés aux laboratoires de recherche, en particulier auprès d'organismes publics, de sociétés de biotechnologie et de l'industrie pharmaceutique. Il commercialise notamment des milieux de culture cellulaire fabriqués dans sa propre unité de production des Ulis, des réactifs de biologie moléculaire ainsi que des anticorps propriétaires, et propose un service de production à façon pour les industriels du secteur.

Activité thérapeutique

Dans le domaine thérapeutique, l'activité continue de se poursuivre de manière directe et indirecte, Eurobio Scientific ayant confié le développement préclinique et clinique de molécules qu'elle a développé à des tiers.

- Eurobio Scientific a également développé en propre une famille de molécules ciblant l'enzyme Dyrk,
- A la suite de l'acquisition de la société Dendritics, Eurobio Scientific détient une technologie propriétaire permettant de fabriquer des anticorps humains. Dans le cadre d'un accord de collaboration avec les Hospices Civils de Lyon, la société mène un programme d'identification d'anticorps neutralisants qu'elle a fabriqué et qui pourraient avoir une utilité thérapeutique.

Portefeuille de produits au 31 décembre 2024

Les tableaux ci-après rappellent l'ensemble du portefeuille de produits en cours de développement et commercialisés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

En cours de développement

| Droits de développements thérapeutiques réalisés par des tiers | | |
|--|---|------------------------|
| ALLERGAN | Ophthalmologie, douleur, neurodégénérescence | Etudes cliniques |
| Développements propriétaires Infectieux | | |
| EUROBIOPLEX | Gamme de tests de biologie moléculaire multiplex | Marquage CE |
| ANTICORPS | Anticorps humains spécifiques | Etude d'évaluation |
| Développements propriétaires Cornée | | |
| CORNEASYN & CORNEATRANS | Milieux synthétiques de transport et conservation de greffons de cornée | Marquage CE |
| Développement en consortium diagnostic | | |
| TEDAC (BPI France PISI) | Test compagnon traitements enzymatiques anti-cancer Erythec | Etudes de biomarqueurs |

Commercialisés

| Commercialisation Diagnostic | | |
|--|--|--|
| Allomap | Suivi transplantation cardiaques | CE, 510K, ISHLT Laboratoire central opérationnel Etude PRME en cours |
| TQA | Test rapide immunité tétanos | Monde |
| Biodiag | Dépistage des Mycoplasmes urogénitaux | Monde |
| EurobioPlex | Gamme de tests de biologie moléculaire multiplex | CE, Monde |
| HLA | Test de compatibilité entre organes et receveurs pour réduire le risque de rejet | Monde |
| EndoPredict | Test d'expression génique de deuxième génération évaluant le risque de récurrence du cancer du sein | Monde |
| Prolaris (licence exclusive) | Test d'expression génique de deuxième génération évaluant le risque de récurrence du cancer de la prostate | Monde excluant EU |
| Divers | Microbiologie, immuno-analyse, contrôle de qualité | Fr, Be, Ch, GB, D, Au |
| Divers | Maladies infectieuses, auto-immunité, biomarqueurs | Fr, Ch, GB, D, Au |
| Immuno- DOT, -WELL, -FLOW | Maladies infectieuses, auto-immunité | Monde |
| Commercialisation Recherche en Science de la Vie | | |
| TransCelliN | Vecteurs de transfection | Monde |
| Gamme Dendritics | Anticorps humains et humanisés | Monde |
| Milieux de culture | Sérum de veau fœtal | Monde |
| Production à façon | Divers R&D | Donneurs d'ordre (Sanofi, Servier...) |
| Divers | Immunologie, imagerie, anatomopathologie, biologie moléculaire | Fr |
| Commercialisation Cornée | | |
| CORNEAMAXJET PREP OrganoCulture | Système de transport et conservation des greffons de cornées à chaud | PTA (Produits Thérapeutiques Annexes) Marque CE en cours |
| I-GLIDE (licence exclusive) | Système de transport de cornée lamellaire | Brevets EU, USA |
| CORNEA-COLD | Milieu de transport et de conservation de cornées à froid | CE, 510K |

1.2 SITUATION DE L'ACTIVITE ET ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES

Au cours de l'exercice 2024, le Groupe a continué son intégration et son développement sur les axes suivants

Renforcement de l'image du Groupe, nouvelle identité visuelle

Eurobio Scientific a fait évoluer son logo et sa charte graphique afin de refléter son développement récent à l'international. Tout en conservant les valeurs entrepreneuriales qui l'anime et en laissant une forte responsabilité et autonomie aux équipes dans les différentes géographies, le Groupe a voulu renforcer le sentiment d'appartenance à un Groupe et a fait évoluer et harmoniser les appellations de ses filiales. Vous trouverez ci-dessous une synthèse de ces évolutions :



eurobio gendx

eurobio teco

eurobio did

eurobio bmd

eurobio genbio

Renforcement de son portefeuille de produits propriétaires

Par l'acquisition de nouveaux produits

Le 1er août 2024, Eurobio Scientific a réalisé l'acquisition du test génomique de seconde génération EndoPredict® pour le cancer du sein et l'accord de licence pour distribuer le test génomique de seconde génération Prolaris® pour le cancer de la prostate auprès de Myriad Genetics. Le chiffre d'affaires de ces deux activités est de l'ordre de 8 M€ en base annuelle avec un niveau d'EBITDA à court et moyen terme dilutif sur la performance du Groupe. Au titre de 2024, cette acquisition a généré un EBITDA négatif de l'ordre de 1 million d'euros.

Par l'intégration au Groupe des réseaux de distribution de ses produits propriétaires

Le 3 janvier 2024, Eurobio Scientific a réalisé l'acquisition de 100% du capital d'Alpha Biotech Limited, société britannique spécialisée dans la distribution de tests de diagnostic HLA pour évaluer la compatibilité entre donneurs et receveurs dans le cadre des greffes d'organes et de moelle. Cette société est notamment le distributeur historique de GenDx sur le marché britannique et a réalisé en 2023 un chiffre d'affaires de l'ordre de 2,3 millions de livre sterling.

Par ailleurs, le Groupe a annoncé au cours du mois de mars 2025 la signature d'un accord portant sur l'acquisition des actifs de l'unité Sciences de la vie de Voden Medical Instruments Spa. Cette unité est spécialisée dans le diagnostic, la biologie cellulaire et moléculaire ainsi que l'analyse du génome et distribue la gamme de produits GenDx en Italie. La finalisation de cette transaction est prévue pour le 1er juillet 2025. Quelques jours plus tôt, le Groupe avait également finalisé l'acquisition de Quimark SRL, distributeur des produits oncologiques EndoPredict® et Prolaris® en Italie. Ces acquisitions permettront de renforcer les opérations italiennes en apportant environ 10 millions d'euros de revenus additionnels sur une base annuelle, dont 4 millions d'euros concernant les produits propriétaires.

Par le développement interne de nouveaux produits

En Transplantation, le Groupe continue de fortement innover en lançant de nouveaux produits permettant de réduire les temps de traitement. Ainsi, après avoir lancé NGS-Turbo en Octobre 2023, Eurobio GenDX a annoncé le lancement du NGS-Pronto en Septembre 2024, conçu pour le typage HLA basé sur les appareils de séquençage d'Oxford Nanopore Technologies, pour une utilisation en recherche (RUO).

En Diagnostic, le Groupe a par exemple démarré la commercialisation du "Sperm Messenger" d'Eurobio TetraPlex™ 4 Fertility", conçu pour explorer l'infertilité masculine en mettant en évidence

les dysfonctionnements et en quantifiant la géo-expression des gènes cibles, par qPCR en temps réel. Il continue également de développer sa gamme EurobioPlex en lançant par exemple l'EurobioPlex Dermatophytes conçu pour la détection qualitative des six dermatophytes les plus fréquemment impliqués dans les mycoses cutanées superficielles de la peau, des cheveux et des ongles : Trichophyton rubrum/violaceum, Trichophyton tonsurans, Trichophyton mentagrophyte var. interdigitale, Microsporum canis et Epidermophyton floccosum, à partir d'un extrait d'ADN. Il a également obtenu début 2025 la certification CE-IVDR pour son produit EBX 071 pour l'hépatite B et l'hépatite Delta, première certification CE-IVDR du Groupe pour un produit de classe D.

Renforcement de son activité de Distribution

Le Groupe a continué de développer ses activités de distribution en collaboration avec ses partenaires et à en conclure de nouveaux s'inscrivant dans sa stratégie produit.

Tout d'abord le Groupe a formellement renouvelé au cours du premier trimestre 2024 et pour les trois prochaines exercices son partenariat avec Seegene sur le marché français.

Ensuite, le Groupe continue de conclure des partenariats avec des acteurs à forte réputation. Ainsi par exemple, Eurobio Teco a conclu en février 2024 un accord commercial avec DIESSE pour la distribution exclusive des analyseurs d'immunochimie CHORUS Trio, CHORUS EVO et AUTO-DAT sur les marchés DACH.

Il est à noter également que deux contrats de distribution importants se sont terminés. En Grande Bretagne, la société Technoclone a stoppé fin 2024 son contrat avec Eurobio Scientific UK. En base annuelle, la filiale anglaise réalisait environ 1 million de livre sterling par an de chiffre d'affaires. En février 2025, Eurobio DID a été informé que l'un de ses fournisseurs américains, T2 Biosystems, avait cessé ses activités et licencié l'ensemble de ses salariés, devenant ainsi incapable de fabriquer et entretenir des instruments et des réactifs. En 2024, le Groupe a réalisé environ 1,9 million d'euros de chiffre d'affaires avec ce fournisseur, dont 1,7 million d'euros en Italie, son plus grand marché. *

Offre publique d'achats avec retrait obligatoire et restructuration du financement

Le 31 juillet 2024, des fonds gérés par NextStage AM et IK Partners, ainsi que M. Denis Fortier, Président-Directeur Général et d'autres membres du Conseil d'administration et de la direction générale de la Société ont pris la décision de former un consortium (le « Consortium ») afin d'initier une offre publique d'achat volontaire visant l'intégralité des actions Eurobio Scientific en circulation.

Le 24 octobre 2024, l'offre publique d'achat a été ouverte suite l'obtention le 22 octobre 2024, du visa de conformité délivré par l'Autorité des marchés financiers (AMF), sur la note d'information de la société EB Development sous le numéro 24-443.

Le 19 décembre 2024, Eurobio Scientific et EB Development ont annoncé le résultat final de l'offre publique d'achat initiée par EB Development (l'"Offre"), sur la base des résultats publiés le 18 décembre par l'Autorité des marchés financiers (AMF) à l'issue de la période de réouverture de l'Offre (l'"Offre Rouverte"). A l'issue de ces processus, EB Development détient, après assimilation des actions auto-détenues par Eurobio Scientific, 9.113.592 actions représentant 88,92% du capital social et des droits de vote d'Eurobio Scientific. Suite à des rachats subséquents sur le marché, la quote-part de détention s'élève à 89,11% au 31 décembre 2024.

Au cours de cette opération, le Groupe a procédé au remboursement de la quasi-totalité de ses dettes financières composées principalement de la dette levée en septembre 2022 auprès d'un syndicat de partenaires bancaires ainsi que de lignes auprès de Bpifrance et du LCL. Par ailleurs le Groupe dispose d'une ligne de financement de 23,4 millions d'euros par EB Development.

1.3 RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2024

| en M€ | 2024 consolidé | 2023 consolidé | Variation |
|---|-------------------|-------------------|-------------|
| Chiffre d'affaires | 154,2 | 130,0 | 19% |
| Subventions de R&D et CIR | 0,7 | 0,6 | - |
| Total des produits d'exploitation | 154,9 | 130,6 | 19% |
| Coût d'achat des marchandises | (82,7) | (68,8) | 20% |
| Marge brute opérationnelle | 72,2 | 61,9 | 17% |
| Impact cession du stock alloué au PPA | (0,3) | (4,4) | |
| Marge brute ¹ | 71,9 | 57,5 | 25% |
| Dépenses de recherche et développement | (4,6) | (5,9) | -22% |
| Frais marketing et commerciaux | (29,4) | (19,2) | 53% |
| Frais généraux et administratifs | (16,1) | (14,3) | 13% |
| EBITDA ajusté ² | 27,7 | 27,3 | 1% |
| Amortissement des actifs incorporels issus du PPA | (4,7) | (4,5) | 4% |
| Amortissement des écarts d'acquisition | (3,7) | (3,4) | 9% |
| Résultat opérationnel | 13,3 | 10,1 | |
| Résultat opérationnel ajusté ³ | 22,1 | 22,5 | -2% |
| Résultat financier | (5,6) | (1,7) | - |
| Résultat exceptionnel | (1,4) | (1,4) | - |
| Impôts | (2,3) | (2,2) | - |
| Résultat net | 4,0 | 4,8 | -17% |
| Trésorerie | 23,1 | 89,0 | |
| Dettes financières hors crédit-bail | (3,6) | (94,5) | |
| Compte courant EB Development | (23,4) | - | |
| Capitaux propres | 178,7 | 175,0 | |

Commentaires sur les résultats annuels 2024

Croissance de 19% de l'activité et progression de la part des produits propriétaires

Eurobio Scientific enregistre sur l'exercice 2024 un chiffre d'affaires de 154,2 M€, en hausse de 24,3 M€ (+19%) par rapport à l'exercice 2023. Sur une base comparable, c'est-à-dire hors effets de périmètre liés aux acquisitions de DID en juillet 2023, Alpha Biotech en janvier 2024, et EndoPredict®/Prolaris® en août 2024, la croissance est de 12,2 M€ (+9%).

¹ Inclus en 2023 la valeur du stock alloué au PPA (4,4 M€) au moment de l'acquisition de GenDx et vendu depuis – non récurrent.

² Ajusté de la valeur du stock alloué au PPA (4,4 M€) au moment de l'acquisition de GenDx et vendu depuis – non récurrent.

³ Ajusté (i) de la valeur du stock alloué au PPA, (ii) des amortissements des actifs incorporels issus du PPA et (iii) des amortissements liés aux écarts d'acquisition

Les effets de périmètre se détaillent comme suit : la prise en compte des activités de DID sur l'année complète 2024 par rapport à seulement 6 mois en 2023 contribue à hauteur de 6 M€ ; l'activité oncologie EndoPredict® et Prolaris® acquise au 1er août 2024, s'élève 3,8 M€ et celle d'Alpha Biotech, acquise en janvier 2024, s'élève à 2,3 M€.

Sur une base comparable, la hausse d'activité de 12,2 M€ s'explique principalement par la croissance de l'activité en France ainsi que celle de GenDx :

- La France bénéficie d'une croissance portée par certains facteurs non récurrents comme les contextes épidémiques Covid et Coqueluche ou encore la prorogation pour quelques mois de certains appels d'offre en Transplantation qui maintiennent les volumes d'activité sur ce segment. L'activité est stable en dehors de ces effets ;
- GenDx connaît une croissance sur l'ensemble des territoires (Europe, Etats Unis et à l'International) de l'ordre de 19% avec notamment quelques contrats de distribution ponctuels à l'International qui contribuent à hauteur de + 1,6 M€ à cette évolution. Retraité de cet effet non récurrent, le taux de croissance de GenDx est de l'ordre de 12% sur l'exercice.

La part des produits propriétaires s'élève à 31%, stable par rapport à l'exercice 2023. Le chiffre d'affaires à l'international s'élève à 41% du total Groupe contre 38% en 2023.

Stabilité des résultats reflétant une pression sur les marges et les difficultés de certaines filiales européennes

A 46,6% le taux de marge brute est en retrait d'environ 1% par rapport à 2023. L'exposition au marché français et les évolutions à la baisse des remboursements des actes de biologie expliquent les pressions sur la marge brute du groupe.

Les dépenses de Recherche et Développement sont en léger retrait à 4,6 M€ principalement en raison d'une moindre activité en France. Les frais marketing et commerciaux sont en augmentation de 10,1 M€ dont 4,4 M€ liés au renforcement des équipes commerciales et marketing au niveau groupe et filiales et 5,7 M€ liés aux nouvelles acquisitions. Les frais généraux et administratifs augmentent eux de 1,8 M€ dont 0,6 M€ lié à la prise de nouveaux locaux chez GenDx et 0,9 M€ liés aux acquisitions.

Au 1er août 2024, le Groupe a réalisé l'acquisition du test génomique de seconde génération EndoPredict® pour le cancer du sein et l'accord de licence pour distribuer le test génomique de seconde génération Prolaris® pour le cancer de la prostate auprès de Myriad Genetics. Le chiffre d'affaires de ces activités a été de 3,8 M€ en 2024 en baisse de 10% par rapport à 2023. L'EBITDA généré a été négatif d'environ 1 million d'euros.

Ainsi, au 31 décembre 2024, l'EBITDA atteint 27,7 M€ contre 27,3 M€ au 31 décembre 2023. Le résultat opérationnel est relativement stable à 22,1 M€.

Le résultat financier est négatif à -5,7 M€ principalement lié à la dépréciation des titres de participation de la société Usense pour 3,6 M€. Les retards dans la mise sur le marché des produits ainsi que la permanence de résultats négatifs ont conduit le Groupe de façon prudentielle à déprécier à 100% le montant de cet investissement.

Le résultat exceptionnel est négatif et s'élève à -1,4 million d'euros. Le résultat net ressort ainsi à 4 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Free cash-flow de 6 M€

Les cash-flows liés aux opérations d'investissement comprennent - 3,3 M€ d'acquisition nette d'immobilisation, et - 10,1 M€ liés à l'entrée d'Alpha Biotech et des entités produisant et commercialisant EndoPredict®/Prolaris®. Ces flux sont partiellement compensés par le remboursement des dépôts de garantie qui avaient été effectués dans le cadre d'opérations de change pour 2,5 M€. Ainsi, avec un flux net lié aux investissements de -10,7 M€, il en résulte un Free cash-flow de 6 M€.

A l'issue de l'offre publique d'achat volontaire initiée en 2024, le Groupe a procédé au remboursement de la quasi-totalité de ses dettes financières composées principalement de la dette levée en septembre 2022 auprès d'un syndicat de partenaires bancaires ainsi que de lignes auprès de Bpifrance et du LCL. Par ailleurs le Groupe a mis en place une ligne de financement de 23,4 millions d'euros par EB Development.

A fin décembre 2024, Eurobio Scientific dispose d'une trésorerie de 23,1 M€, pour une dette financière (hors crédit-bail) de 3,6 M€ et le compte courant provenant d'EB Development pour 23,4 M€, soit une dette nette de 3,9 M€.

1.4 RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS ANNUELS DE LA SOCIETE JURIDIQUE EUROBIO SCIENTIFIC SA ET PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Au cours de l'exercice 2024, la Société a réalisé un chiffre d'affaires net de 90,8 millions d'euros contre 82,3 millions d'euros au cours de l'exercice précédent.

Le gain d'exploitation de l'exercice 2024 s'est élevé à 8,6 millions d'euros contre un gain d'exploitation de 12,3 millions d'euros au cours de l'exercice précédent. Le gain net de l'exercice 2024 s'est élevé à 24,6 millions d'euros contre un gain net de 8,1 millions d'euros pour l'exercice 2023.

Le résultat de l'exercice se solde pour la Société par un bénéfice de 24 631 303 euros que nous vous proposons d'affecter de la façon suivante :

| | | |
|--|---|-------------------|
| Report à nouveau antérieur | : | 179.931.880 euros |
| Résultat de l'exercice 2024 | : | 24 631 303 euros |
| Affectation du résultat 2024 à la réserve légale | : | 0 euro |
| Affectation du résultat 2024 au report à nouveau | : | 24 631 303 euros |
| <hr/> | | |
| Bénéfice distribuable | : | 204 563 183 euros |
| Report à nouveau 2024 | : | 204 563 183 euros |
| <hr/> | | |
| Dividende | : | 0 euros |

1.5 ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT ET DE PRODUCTION

Organisation

L'activité de recherche et développement de la Société est organisée autour d'un pôle diagnostic en charge du développement et de l'enregistrement de produits diagnostiques *in vitro* approuvés pour une utilisation en pratique clinique courante. Ce pôle rassemble les expertises en biologie et bio-statistique nécessaires au développement de produits ainsi que les expertises réglementaires nécessaires pour les validations cliniques et les enregistrements tels que le marquage CE ou les enregistrements nécessaires pour le marché américain. L'administration des études cliniques est sous-

traitée à des organismes spécialisés. L'activité thérapeutique est actuellement prise en charge par des tiers auxquels la Société a consenti des licences sur ses molécules, et par ses équipes localisées à Lyon dans le cadre du partenariat avec les Hospices Civils de Lyon.

L'activité de production de la Société est localisée sur le site des Ulis. L'équipe de production y dispose d'une salle blanche dans laquelle les fabrications de produits propriétaires sont effectuées conformément aux normes en vigueur. Toutes ces activités sont conduites à l'aide d'un système de gestion de production informatisé.

La Société a également mis en place une organisation interne d'assurance de la qualité de façon à garantir que les activités de recherche et développement, de production et de commercialisation soient réalisées selon les critères exigés pour des produits diagnostiques. C'est dans ce cadre que la Société a obtenu le 19 septembre 2018 le certificat ISO 13485v2016 qui est devenu obligatoire depuis mars 2019 pour le marquage CE des dispositifs médicaux.

Activité au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'activité en matière de recherche et développement et de production au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 est décrite au paragraphe 1.2 du présent rapport.

1.6 ACTIVITES POLLUANTES OU A RISQUE

En application des dispositions de l'article L. 225-102-2 du Code de commerce, vous trouverez ci-dessous une description des activités polluantes ou à risques.

La Société est soumise aux lois et réglementations concernant l'environnement, l'hygiène et la sécurité, notamment celles relatives au stockage, à l'utilisation, au transport et à l'élimination de produits dangereux, chimiques et biologiques. La Société a mis en place le document unique de sécurité conformément au Décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001. La société est également soumise à un agrément pour l'entreposage et la manipulation de sous-produits animaux de catégorie 3 correspondant à l'article 24 du règlement 1069/2009.

La Société a une activité de recherche et développement en laboratoire et une activité de production industrielle. Toutefois, la Société est soumise pour ses activités aux réglementations en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité, en particulier celles relatives au stockage, à l'utilisation, au transport et à l'élimination de produits dangereux, chimiques, biologiques et de déchets industriels et hospitaliers.

Elle est également considérée comme producteur de Déchets d'équipements électriques et électroniques (« DEEE ») dans le sens où elle importe sur le territoire français des équipements soumis à cette réglementation. Pour répondre à ses obligations, Eurobio Scientifique a passé depuis 2012 un contrat avec l'éco-organisme Récylum habilité pour la filière professionnelle. Des contrats de prestation sont en place pour l'enlèvement et le traitement de déchets d'activité de soins à risque infectieux (DASRI).

La Société n'exploite pas d'installation classée et n'est donc pas soumise à la réglementation en matière d'installations classées et de risques technologiques, toutefois, elle utilise des produits dangereux, chimiques et biologiques. Des contrôles sont réalisés régulièrement dans les laboratoires et l'unité de production de la Société. Bien que la Société estime qu'elle satisfait aux obligations légales actuelles liées à l'environnement, elle serait, en cas de non-conformité, exposée à des sanctions

pénales et administratives, notamment à une suspension ou un retrait des autorisations et agréments nécessaires à ses activités.

Depuis la création de la Société, aucun incident n'a eu lieu dans le cadre des activités polluantes ou à risques. La Société estime ainsi qu'elle continue à satisfaire aux obligations légales relatives à ces activités en vigueur à la date du présent rapport.

Le respect des réglementations applicables en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité impose à la Société des dépenses et pourrait exiger des investissements importants notamment dans le futur si l'évolution de la réglementation exige l'utilisation d'équipements nouveaux ou de procédures nouvelles.

De plus, bien que la Société estime que les procédures de sécurité qu'elle met en œuvre pour le stockage, l'utilisation, le transport et l'élimination de produits dangereux, chimiques, biologiques et de déchets industriels et hospitaliers sont en conformité avec la réglementation applicable, le risque d'accident ou de contamination accidentelle ne peut pas être éliminé. En cas d'accident ou de contamination, la responsabilité de la Société pourrait être engagée ce qui l'obligerait à engager des coûts potentiellement importants pour l'indemnisation des victimes et la réparation des dommages.

1.7 PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Risque de change

La Société est exposée à la variation du taux de change entre l'euro et le dollar US qui peut avoir un impact significatif sur ses résultats opérationnels.

Les revenus d'Eurobio Scientific sont essentiellement réalisés avec des ventes libellées en euros. Les transactions libellées en dollars US sont liées aux chiffres d'affaires de GenDx Products et GenBio, ainsi qu'aux paiements. Il en est de même pour les ventes réalisées par Eurobio Scientific UK (anciennement Pathway Diagnostics) en livres sterling au Royaume Uni. En excluant ces filiales, les dépenses opérationnelles (R&D, marketing et ventes, général et administratif) sont réalisées en euros, et les achats de matières premières, de tests et d'équipements commercialisés sont effectués principalement en euros et, pour une part restreinte, en dollars US. Ainsi, sur ses activités en France, Eurobio Scientific est structurellement acheteuse de dollars US.

Sur l'exercice 2024, la Société a poursuivi une politique active d'options de change euro-dollar de nature à limiter le risque de change qu'elle supporte par l'intermédiaire d'instruments financiers spécifiques qui sont constitués d'achats à terme simples et de produits de change structurés permettant de bénéficier de taux de change plus favorables.

Ces instruments permettent de fixer à l'avance le taux auquel le change euro-dollar sera effectué. L'objectif de la politique de change consiste à assurer dans la mesure du possible un taux moyen de change égal ou plus favorable que celui retenu dans le budget annuel. Ces prises de positions engendrent des charges ou des produits financiers et engagent la Société sur des positions futures.

L'exposition future de la Société à ce risque de change dépendra principalement de la monnaie dans laquelle elle percevra ses revenus et effectuera ses dépenses. Ceci est lié aux marchés sur lesquels ses produits seront vendus, à ses partenaires futurs, ainsi qu'aux monnaies de dénomination de ses achats de tests et équipements commercialisés, de ses coûts de sous-traitance de fabrication, et des pays dans lesquels la Société mènera ses développements. Cette exposition peut également être liée à des

acquisitions d'entreprises qui seraient effectuées en dollar US, dès lors que les engagements de paiement correspondants auraient été contractés.

Le Groupe conserve une trésorerie à la fois en euros, en dollars US, en Francs Suisses et en livres sterling. Les trésoreries des filiales sont principalement utilisées localement, et les paiements reçus par la France en dollars US ne sont pas convertis systématiquement pour pouvoir les utiliser directement pour payer certains fournisseurs dans cette devise. Au 31 décembre 2024, 87% de la trésorerie du Groupe était en euros, 5% en francs suisse, 4% en dollar US, 3% en livres sterling, et 1% en dollars australiens.

La variation de taux de change a aussi un impact sur le bilan, notamment sur les capitaux propres, du fait de la conversion en euros des comptes annuels des filiales américaines, anglaises et suisses du Groupe.

Risque de taux

Au 31 décembre 2024, l'essentiel de la dette financière du Groupe se décomposait de la façon suivante :

| (En milliers d'euros) | 31.12.2023 | Entrée de périmètre | Remboursement | Incidence des cours de change | Autres variations | 31.12.2024 | Part à court terme | Part à long terme |
|---|---------------|---------------------|---------------|-------------------------------|-------------------|--------------|--------------------|-------------------|
| Dettes financières | 94 510 | - | (90 909) | - | (19) | 3 582 | 725 | 2 857 |
| Emprunts bancaires (a) | 94 481 | - | (90 909) | - | - | 3 571 | 714 | 2 857 |
| Intérêts courus (dont concours bancaires) | 29 | - | - | - | (19) | 10 | 10 | - |

(a) Les emprunts bancaires incluent tous les emprunts directement contractés auprès d'établissements bancaires privés ou publics (Bpifrance) ainsi que les intérêts courus correspondant.

Au 31 décembre 2024, le Groupe a procédé au remboursement de la quasi-totalité de ses dettes financières composées principalement de la dette levée en septembre 2022 auprès d'un syndicat de partenaires bancaires ainsi que de lignes auprès de Bpifrance et du LCL.

Risque sur actions ou participation

Le 30 mars 2017, la Société a acquis la totalité des actions de la société Capforce Plus, une société holding détenant 100% du capital de la société Eurobio, auprès de Messieurs Jean-Michel Carle Grandmougin et Denis Fortier et leurs familles pour un montant total de 28,9 millions d'euros répartis comme suit :

- 65% des actions de Capforce Plus, intégralement détenues par Jean-Michel Carle Grandmougin et Denis Fortier, ont été apportés à Eurobio Scientific (anciennement « Diaxonhit ») par ces derniers pour une valeur totale de 18,8 millions d'euros en contrepartie d'actions Diaxonhit qui leurs ont été transférées ;
- 35% des actions de Capforce Plus ont été cédés à Eurobio Scientific (anciennement « Diaxonhit ») contre versement en numéraire de 10,1 millions d'euros effectué en une tranche de 8,5 millions d'euros payée à la date de réalisation de l'acquisition, et une tranche de 1,6 million d'euros sous forme de crédit vendeur non rémunéré et remboursable par Eurobio Scientific (anciennement « Diaxonhit ») à hauteur de 0,8 million d'euros en juin 2018 et 0,8 million d'euros en juin 2019.

Le 28 janvier 2018, Eurobio a été absorbée par Eurobio-Ingen dans le cadre d'une transmission universelle de patrimoine.

Le 1^{er} janvier 2019, Eurobio-Ingen a été absorbée par Eurobio Scientific dans le cadre d'une transmission universelle de patrimoine.

La Société n'anticipant également pas de pertes futures dans sa filiale Capforce Plus, elle n'a pas constitué de provision sur cette filiale.

Le 31 juillet 2017, Eurobio a acquis la totalité des actions composant le capital de la société californienne Genbio, par le biais d'une société holding, Capforce USA, qu'elle détenait en totalité. A la suite de l'absorption d'Eurobio par Eurobio-Ingen puis d'Eurobio-Ingen par Eurobio Scientific, Capforce USA, Inc. est désormais détenue par Eurobio Scientific. N'anticipant pas de pertes dans cette filiale, Eurobio Scientific n'a pas constitué de provision spécifique pour couvrir des risques liés à celle-ci.

Le 1^{er} juillet 2018, Eurobio Scientific a acquis la société lyonnaise Dendritics pour 46 milliers d'euros. Le 1^{er} janvier 2019, Dendritics a été absorbée par Eurobio Scientific dans le cadre d'une transmission universelle de patrimoine.

En juillet 2019, Eurobio Scientific a acquis les sociétés britanniques Pathway Diagnostics (aujourd'hui « Eurobio Scientific UK ») et Personal Diagnostics pour 3 230 milliers d'euros. En janvier 2024, Eurobio Scientific a acquis la société Alpha Biotech. Au cours de l'exercice 2024, l'ensemble des flux d'activité de Personal Diagnostics et Alpha Biotech ont été transférés chez Eurobio Scientific UK. Au 31 décembre 2024, le Groupe n'a pas constitué de provisions sur cette filiale.

Le 15 juillet 2020, la Société a finalisé l'acquisition de 100% du capital de TECOmedical AG, société mère d'un Groupe suisse spécialisé dans le développement et la distribution de test de diagnostic *in vitro* en Europe, présent en Suisse, en Allemagne, en Autriche et au Benelux. Cette acquisition a été réalisée intégralement en numéraire, en direct pour 20% du capital de TECO, et par le biais d'une holding détenue à 100%, Eurobio Scientific Switzerland AG, pour les 80% restants. Au 31 décembre 2024, le Groupe n'a pas constitué de provisions sur cette filiale.

Le 23 novembre 2021, la Société a pris une participation minoritaire, à hauteur de 16 % du capital, dans la start-up Usense, société française basée à Paris-Saclay, spécialisée dans l'aide au diagnostic médical sur la base d'analyse urinaire. Au 31 décembre 2024, compte tenu de retards répétés dans la finalisation des produits, le Groupe a décidé de déprécier à 100% cette participation.

Par ailleurs, la Société détient une participation dans la société belge Eurobio Scientific Benelux (anciennement Gamma), anciennement propriétaire de son produit TQS. Au 31 décembre 2024, le Groupe n'a pas constitué de provisions sur cette filiale.

Le 13 juin 2022, la Société a finalisé l'acquisition de la société Biomedical Diagnostic NV (« BMD ») par le biais de sa filiale Eurobio Scientific Benelux. La société propose une gamme de tests et d'instruments spécialisés à forte valeur ajoutée. Le prix d'acquisition de cette société est de 3,4 M€. Au 31 décembre 2024, le Groupe n'a pas constitué de provisions sur cette filiale.

Le 3 octobre 2022, Eurobio Scientific a finalisé l'acquisition de la société GenDx pour un montant de 145,5 millions d'euros. Au 31 décembre 2024, le Groupe n'a pas constitué de provisions sur cette filiale.

Le 5 juillet 2023, Eurobio Scientific a acquis la totalité du capital de Diagnostic International Distribution SPA (« DID »), société spécialisée dans la distribution de tests de diagnostic *in vitro* sur tout le territoire italien. Au 31 décembre 2024, le Groupe n'a pas constitué de provisions sur cette filiale.

Le 1er août 2024, Eurobio Scientific a acquis le test génomique de seconde génération EndoPredict® pour le cancer du sein et l'accord de licence pour distribuer le test génomique de seconde génération Prolaris® pour le cancer de la prostate auprès de Myriad Genetics. Le chiffre d'affaires de ces deux activités est de l'ordre de 8 M€ en base annuelle avec un niveau d'EBITDA à court et moyen terme dilutif sur la performance du Groupe. Au titre de 2024, cette acquisition a généré un EBITDA négatif de l'ordre de 1 million d'euros. Néanmoins au 31 décembre 2024, le Groupe n'a pas constitué de provisions sur cette filiale

Eurobio Scientific ne détient pas de participation significative dans d'autres sociétés tierces.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe. Le Groupe suit avec attention les emplois et les ressources de trésorerie à venir, ce qui l'aide à gérer ses besoins en flux de trésorerie. Généralement, il s'assure qu'il dispose d'un dépôt à vue suffisant pour faire face aux dépenses opérationnelles attendues, incluant les paiements nécessités par le service de sa dette.

Au 31 décembre 2024, le bilan consolidé du Groupe faisait apparaître un total d'actifs à court terme de 89 586 milliers d'euros avec des dettes à court terme de 44 147 milliers d'euros.

Compte-tenu de dettes à long-terme de 31 258 milliers d'euros, les dettes au 31 décembre 2024 s'élevaient à un total de 75 405 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2024, la trésorerie disponible du Groupe s'élève à 23 065 milliers d'euros, la variation nette de trésorerie liée à l'activité au cours l'exercice clos le 31 décembre 2023 était de 16 703 milliers d'euros et la trésorerie nette de l'endettement financier hors crédit-bail du Groupe s'élevait à -5.482 milliers d'euros.

| En milliers d'euros | 31 décembre 2024 |
|---|------------------|
| Dettes financières remboursables en cash | -23 449 |
| Trésorerie | 23 065 |
| Trésorerie nette de l'endettement financier hors crédit-bail | -384 |

Le niveau de la trésorerie nette mentionné ci-dessus, est lié à l'activité de l'entreprise mais aussi à des financements et des remboursements qui sont intervenus au cours du temps.

Risque douanier

Les marchés mondiaux traversent une période d'incertitude croissante, alimentée par les tensions commerciales et les politiques protectionnistes. Au cœur de ces turbulences se trouvent les droits de douane, instruments économiques aux conséquences multiples. Leur utilisation accrue par les grandes puissances provoque des ondes de choc. En ce début 2025, le gouvernement américain a alimenté cette incertitude et établi avec la Communauté Européenne des droits de douanes de 10%, renchérissant d'autant le coût d'importation des produits sur le marché américain. A la date de publication de nos états financiers, la Communauté Européenne n'avait pas encore réagi sur les marchés concernant le Groupe.

Le Groupe vend sur le marché américain pour un montant d'une contre-valeur d'environ 10 million d'euros, principalement en important les produits de transplantation de son site de production européen. Par ailleurs, il s'approvisionne soit en matières premières pour ses activités propriétaires, soit en produits finis pour ses activités de distribution auprès de tiers basés aux Etats Unis.

Dans ce contexte volatil et incertain, des droits de douane élevés pourraient être mis en place, ce qui aurait un impact direct sur le coût d'importation des tests transplantation de l'Europe vers les Etats-Unis. Le Groupe pourrait alors prendre en compte ces droits soit en réduisant sa marge brute (absorption des droits), soit en augmentant ses prix de vente localement (compensation des droits), soit en produisant localement, soit en mixant ces trois options. Dans tous les cas, la rentabilité du Groupe pourrait être impactée ainsi que son chiffre d'affaires sur le territoire américain. A ce stade, Eurobio Scientific reste attentif aux développements des discussions entre les Etats Unis et la Communauté européenne avec ses effets directs et indirects.

1.8 ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE ET LA DATE D'ÉTABLISSEMENT DU RAPPORT

Renforcement de la présence du Groupe en Italie

Le Groupe a annoncé en mars 2025 la signature d'un accord portant sur l'acquisition des actifs de l'unité Sciences de la vie de Voden Medical Instruments Spa. Cette unité est spécialisée dans le diagnostic, la biologie cellulaire et moléculaire ainsi que l'analyse du génome et distribue la gamme de produits GenDx en Italie. La finalisation de cette transaction est prévue pour le 1er juillet 2025.

Par ailleurs, le Groupe a également finalisé l'acquisition de Quimark SRL, distributeur des produits oncologiques EndoPredict® et Prolaris® en Italie.

Ces acquisitions permettront à Eurobio Scientific de renforcer ses opérations en Italie et d'intégrer commercialement la distribution de ses produits propriétaires. Eurobio Scientific estime qu'elles apporteront environ 10 millions d'euros de revenus additionnels en Italie sur une base annuelle, dont 4 millions d'euros pour les produits propriétaires.

Enfin, le Groupe a été informé fin février que l'un de ses fournisseurs américains, T2 Biosystems, avait cessé ses activités et licencié l'ensemble de ses salariés, devenant ainsi incapable de fabriquer et entretenir des instruments et des réactifs. En 2024, le Groupe a réalisé environ 1,9 million d'euros de chiffre d'affaires avec ce fournisseur, dont 1,7 million d'euros en Italie, son plus grand marché. Le groupe est en train de mettre fin à cette distribution et d'évaluer l'impact sur ses clients italiens.

Arrêt du contrat de liquidité

Le Groupe a annoncé avoir mis fin le 4 mars 2025 au contrat de liquidité confié à TP ICAP, qui était suspendu depuis le 1er août 2024. A la date d'échéance, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 0 titres
- 231 501,72 euros en espèce

Il est rappelé que lors de la mise en place du contrat de liquidité au 10/04/2019, les moyens suivants ont été mis à disposition :

- 31 573 titres
- 55 902,07 euros en espèce

Fusion Absorption GenDX Products BV par Genome Diagnostic BV avec effet 1er Janvier 2025

Dans le cadre de la simplification de son organisation juridique, le Groupe a procédé à l'absorption de sa filiale de distribution GenDx Products BV par Genome Diagnostic BV afin de ne garder qu'une seule entité juridique aux Pays Bas.

Réorganisation de la production d'EndoPredict® et Prolaris®

A la fin du mois de mars 2025, le Groupe a décidé clôturer le site de production d'EndoPredict® et Prolaris® à Cologne et de transférer la production sur son site des Ulis. Cette opération de réorganisation n'aura aucun impact sur le service aux clients.

1.9 ÉVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Eurobio Scientific poursuit le déploiement de ses axes stratégiques prioritaires : le développement des produits propres, l'internationalisation et l'ouverture de nouveaux marchés. Leur objectif est de permettre au Groupe de poursuivre son développement avec, à la fois, une croissance de son chiffre d'affaires et de ses marges.

CHAPITRE 2 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le tableau ci-dessous présente les filiales et participations au 31 décembre 2024 :

| Nom | Adresse | Pays | Méthode conso | | % Contrôle | | % Intérêts | |
|--|---|-----------|---------------|---------|------------|---------|------------|---------|
| | | | 2024.12 | 2023.12 | 2024.12 | 2023.12 | 2024.12 | 2023.12 |
| Eurobio Scientific | 7 avenue de Scandinavie - Les Ulis | France | IG | IG | 100% | 100% | 100% | 100% |
| Eurobio Scientific Benelux (anciennement Gamma) | Ahljers House, Noorderlaan 139 2030 Antwerpen | Belgique | IG | IG | 100% | 100% | 100% | 100% |
| Cap Force Plus | 7 avenue de Scandinavie - Les Ulis | France | IG | IG | 100% | 100% | 100% | 100% |
| Cap Force Inc | 15222 avenue of science, suite A - San Diego - CA 92128 | USA | IG | IG | 100% | 100% | 100% | 100% |
| Genbio | | USA | IG | IG | 100% | 100% | 100% | 100% |
| Genbio R&D (h) | | USA | NI | IG | - | 100% | - | 100% |
| Eurobio Scientific UK (anciennement Pathway Diagnostics) (a) | Curtis Rd, Dorking RH4 1EJ, Royaume-Uni | UK | IG | IG | 100% | 100% | 100% | 100% |
| Personal Diagnostics (a) | Eclipse House, Curtis Rd, Dorking RH4 1EJ, Royaume-Uni | UK | IG | IG | 100% | 100% | 100% | 100% |
| Eurobio Scientific Suisse (b) | Acherstrasse 10 6362 Stanstad | Suisse | IG | IG | 100% | 100% | 100% | 100% |
| Teco Medical AG Suisse (c) | Göwerstrasse 10 4450 Sissach | Suisse | IG | IG | 100% | 100% | 100% | 100% |
| Teco Medical GmbH (c) | Wasserbreite 57 32257 Bünde | Allemagne | IG | IG | 100% | 100% | 100% | 100% |
| Biomedical Diagnostics NV (d) | Ahljers House, Noorderlaan 139 2030 Antwerpen | Belgique | IG | IG | 100% | 100% | 100% | 100% |
| Genome Diagnostic BV (e) | Valelaan 48, 3584 CM Utrecht | Pays-Bas | IG | IG | 100% | 100% | 100% | 100% |
| GenDx Products BV (e) | Valelaan 48, 3584 CM Utrecht | Pays-Bas | IG | IG | 100% | 100% | 100% | 100% |
| GenDx Products INC (e) | Cumberland Metro Office Park 5521 N. Cumberland Avenue Suite 1116 Chicago, IL 60656 | USA | IG | IG | 100% | 100% | 100% | 100% |
| D.I.D. (Diagnostic International Distribution) SpA (f) | Piazza Carlo Amati 6 20147 Milano | Italie | IG | IG | 100% | 100% | 100% | 100% |
| Alpha Biotech Limited (g) | Ythan Lodge, Drumore Road Killearn, Glasgow G63 9N, Royaume-Uni | UK | IG | NI | 100% | - | 100% | - |
| Eurobio Scientific Service SAS (i) | 7 avenue de Scandinavie - Les Ulis | France | IG | NI | 100% | - | 100% | - |
| Eurobio Scientific Services GmbH (i) | Staffelseestr. 6 · 81477 Munich | Allemagne | IG | NI | 100% | - | 100% | - |
| Eurobio Scientific GmbH (i) | Nattermannallee 1 50829 Köln | Allemagne | IG | NI | 100% | - | 100% | - |
| Eurobio Scientific PTY (i) | Locked Bag Q800 QUEEN Victoria Building, NSW 1230 -Australia | Australie | IG | NI | 100% | - | 100% | - |

(a) Acquisition de Pathway et Personal Diagnostics en juillet 2019.

(b) Création d'Eurobio Scientific Suisse en juillet 2020.

(c) Acquisition de 20% du groupe Teco par Eurobio Scientific Groupe et de 80% par Eurobio Scientific Suisse sur 2020.

(d) Acquisition de 100% de la société Biomedical Diagnostics NV par Eurobio Scientific Benelux en juin 2022.

(e) Acquisition de 100% du groupe GenDx constitué des sociétés Genome Diagnostic BV, GenDxProducts BV et GenDx Products Inc en octobre 2022.

(f) Acquisition de 100% de la société D.I.D par Eurobio Scientific le 5 juillet 2023.

(g) Acquisition de 100% de la société Alpha Biotech Limited par Eurobio Scientific UK le 3 janvier 2024.

(h) Absorption de la Genbio R&D par la société Genbio sur l'exercice 2024 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024.

(i) Acquisition de 100% des sociétés Myriad Genetics SAS, Myriad Services GmbH, Myriad International GmbH et Myriad Genetics Australia PTY le 1^{er} août 2024.

IG : intégration globale

NI : non intégrée

Les entités du Groupe non-consolidées sont :

- la participation minoritaire d'Eurobio Scientific dans la société Usense (16%) pour un montant de K€ 3 599. Cette participation ne fait pas l'objet d'une consolidation, le Groupe n'y ayant pas d'influence notable sur la politique financière et opérationnelle de la société. Cette participation a fait l'objet d'une dépréciation intégrale sur l'exercice 2024.
- la prise de participation minoritaire dans la société Anthomed (10,5%) effectuée au cours du premier semestre 2024 pour un montant de K€ 100 ;
- la prise de participation minoritaire dans la société MADS (1%) effectuée au cours du second semestre 2024 pour un montant de 100€.

Aucune garantie n'a été accordée à ces sociétés.

2.1 ACTIVITES DES FILIALES DE LA SOCIETE

Vous trouverez dans le présent paragraphe une description de l'activité et des résultats des Filiales au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Capforce Plus

Depuis le 30 mars 2017, la Société détient 100% du capital social et des droits de vote de Capforce Plus, société holding dont l'activité, à titre principal, était la détention d'une participation à 100% dans le capital d'Eurobio (622 018 554 RCS Evry), industriel français dans le domaine du diagnostic in-vitro et des sciences de la vie. Dans le cadre d'une réorganisation du Groupe, cette participation a été cédée en décembre 2017 à Ingen qui a ensuite absorbé Eurobio le 28 janvier 2018 par le biais d'une dissolution sans liquidation avec transmission universelle de patrimoine.

Son exercice clos le 31 décembre 2024 s'est soldé par un bénéfice net de 117 milliers d'euros contre un bénéfice net de 116 milliers d'euros en 2023.

Eurobio Scientific Benelux (anciennement Gamma)

Eurobio Scientific Benelux est l'entité productrice du test propriétaire TQS qu'elle livre à Eurobio Scientific dans le cadre de la commercialisation en France. La fabrication de TQS étant sous-traitée, Eurobio Scientific Benelux n'a pas de collaborateurs en propre et son fonctionnement est assuré par des collaborateurs du Groupe.

Son exercice clos le 31 décembre 2024 s'est soldé par une perte de 23 milliers d'euros, contre une perte de 25 milliers d'euros en 2023.

Biomedical Diagnostics MV (BMD)

En juin 2022, Eurobio Scientific Benelux a finalisé l'acquisition de la totalité des actions de la société de droit belge Biomedical Diagnostics MV (« **BMD** »).

Créée en 1986, BMD est basée à Anvers, en Belgique. La société propose une gamme de tests et d'instruments spécialisés à travers des contrats de distribution exclusifs sur la zone Benelux (Belgique, Pays-Bas et Luxembourg). Elle est devenue un acteur de référence dans le domaine de l'auto-immunité pour lequel elle propose à ses clients une gamme très complète de solutions incluant réactifs et instruments. BMD s'est également développé dans le domaine des maladies infectieuses, des désordres génétiques et de la surveillance des biothérapies. BMD commercialise actuellement des

produits spécifiques du Groupe Eurobio Scientific en distribuant la gamme des contrôles de qualité Pathrol fabriquée par Eurobio Scientific UK au Royaume-Uni.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, BMD a enregistré un bénéfice net de 378 milliers d'euros contre un bénéfice de 603 euros en 2023.

Capforce USA

Eurobio Scientific possède 100% de cette filiale qui a vocation à être la holding de détention de ses participations américaines. Elle a été constituée en 2017 pour réaliser l'acquisition de Genbio avec un financement par emprunt auprès de Bank of the West en Californie.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, Capforce USA a enregistré une perte de 77 milliers de dollars US contre une perte de 71 milliers de dollars US en 2023.

Innominata Inc. dba Genbio (Genbio Llc.)

Eurobio Scientific contrôle, par l'intermédiaire de Capforce USA, 100% du capital de cette société basée en Californie depuis juillet 2017. Genbio Inc. fabrique ses propres tests de diagnostic qu'elle vend principalement aux Etats-Unis par l'intermédiaire de distributeurs.

Au cours de l'exercice 2024, la société a absorbé Genbio R&D Llc (anciennement « Diaxonhit Inc. »), société américaine qui consistait essentiellement à effectuer tous les travaux de R&D sur les produits destinés au marché américain ainsi que les démarches réglementaires correspondantes auprès de la FDA.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, Genbio Llc. a enregistré un bénéfice net de 358 milliers de dollars US contre un bénéfice de 288 milliers de dollars US en 2023 pour Genbio R&D Llc et une perte de 93 milliers de dollars pour GenBio R&D Llc.

Eurobio Scientific UK (anciennement Pathway Diagnostics)

En juillet 2019, la Société a finalisé l'acquisition de la totalité des actions de la société de droit britannique Pathway Diagnostics Ltd (« ***Eurobio Scientific UK*** »).

Fondée en 1999, Eurobio Scientific UK est basée à Dorking dans le Surrey. Elle propose toute une gamme d'instruments et de réactifs de diagnostic in vitro aux laboratoires de biologie hospitaliers, notamment dans les domaines de l'hématologie et de l'immunologie, ainsi qu'aux laboratoires industriels et de recherche (centres de recherche, laboratoires pharmaceutiques, CRO, etc.). De même, Eurobio Scientific UK fournit des réactifs de contrôle de qualité qu'elle conçoit et fabrique, afin de permettre aux laboratoires de comparer et de suivre leur performance comme exigé dans le référentiel des bonnes pratiques de laboratoire. La Société commercialise actuellement en France certains contrôles fabriqués par Eurobio Scientific UK.

Au cours de l'exercice 2024, le Groupe a transféré les flux de ses filiales Personal Diagnostics Ltd et Alpha Biotech limited à Eurobio Scientific UK. Personal, aussi basée à Dorking dans le Surrey, était spécialisée dans les auto-tests à destination des professionnels de santé et des particuliers commercialisant, essentiellement auprès de particuliers AnaemiaScreen pour l'anémie liée au manque de fer, ThyroScreen pour la détection de l'hypothyroïdie, et UlcerScreen pour l'ulcère de l'estomac. La société commercialise d'autres auto-tests en distribution. Acquise début janvier 2024, Alpha Biotech était principalement le distributeur de GenDx en Grande Bretagne. A fin décembre 2024, Personal Diagnostic Ltd et Alpha Biotech sont des structures dormantes.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, Eurobio Scientific UK a enregistré un bénéfice net de 580 milliers de livres sterling contre un bénéfice de 392 milliers de livres sterling en 2023.

TECOmedical AG

En juillet 2020, la Société a finalisé l'acquisition de la totalité des actions de la société de droit suisse TECOmedical AG (« **TECO** »).

Fondée en 1984, TECO est basée à Sissach, en Suisse. Elle propose toute une gamme de tests de biomarqueurs spécialisés à travers des contrats de distribution exclusifs, ainsi que des produits propriétaires pour le diagnostic humain et vétérinaire, l'écotoxicologie et les syndromes métaboliques. De même, TECO développe et fabrique ses propres produits au sein de sa filiale TECOmedical GmbH, située à Rheinbach, en Allemagne. La Société commercialise actuellement en France et au Royaume-Uni des produits spécifiques de TECO.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, TECOmedical AG a enregistré un bénéfice net de 292 milliers de francs suisses contre un bénéfice de 91 milliers de francs suisses en 2023.

Eurobio Scientific Switzerland

Dans le cadre de l'acquisition de la société TECOmedical AG, la société Eurobio Scientific Switzerland, localisée au Acheregstrasse, 10 6362 Stansstad, en Suisse, a été créée en tant que holding.

Au titre de l'exercice 2024, la société Eurobio Scientific Switzerland a réalisé une perte nette de 24 milliers de francs suisses contre une perte de 26 milliers de francs suisses en 2023.

Genome Diagnostics BV (« GenDx »)

En octobre 2022, la Société a finalisé l'acquisition de la totalité des actions de la société de droit néerlandais Genome Diagnostics BV (« **GenDx** ») et ses filiales Genome Products et GenDx Products.

Créée en 2005 à Utrecht aux Pays-Bas, GenDx est spécialisée dans le diagnostic moléculaire des transplantations par typage HLA (*human leucocyte antigen*) d'organes ou de patients dans le cadre de l'évaluation de la compatibilité entre donneurs et receveurs. Elle est, entre autres, un des pionniers du typage basé sur la séquençage génomique (*sequencing based typing*, SBT) pour lequel elle propose actuellement des solutions à haute résolution basées sur les technologies NGS (*next generation sequencing*) les plus récentes. GenDx développe et commercialise une gamme complète qui comprend : des réactifs permettant d'effectuer le typage HLA par séquençage ; des logiciels d'analyse des résultats de séquençage, adaptés à différentes techniques et différentes plateformes ; des modules de formations, facilitant l'adoption de ses solutions par ses clients.

Au cours de l'année 2024, Genome Diagnostics BV a absorbé sa filiale hollandaise Genome Products BV et a transféré en interne la propriété de sa filiale américaine GenDx Products à Cap Force USA.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, GenDx a réalisé un bénéfice net de 9 660 milliers d'euros contre un bénéfice de 5.254 milliers d'euros en 2023.

Diagnostic International Distribution SPA (« DID »)

En juillet 2023, la Société a finalisé l'acquisition de la totalité des actions de la société de droit italien Diagnostic International Distribution SPA (« **DID** »).

Créée en 1946, DID est basée à Milan, en Italie, et réunit une équipe de 26 collaborateurs. La société propose une gamme de tests et d'instruments spécialisés à travers des contrats de distribution exclusifs. Elle est devenue un acteur de référence dans le domaine de la microbiologie pour lequel elle propose à ses clients une gamme très complète de solutions incluant réactifs et instruments. Au-delà des hôpitaux et des laboratoires de biologie privés, DID est présente sur les marchés vétérinaires, industriels et de la nutrition. Plus récemment, la société s'est également développée dans la biologie de proximité (Point Of Care, POC). Elle est certifiée ISO9001.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, DID a réalisé un bénéfice net de 22 milliers d'euros contre un bénéfice de 70 milliers d'euros en 2023.

Eurobio Scientific Service GmbH (anciennement Myriad Genetics Service GmbH)

En août 2024, la Société a finalisé l'acquisition de la totalité des actions de la société de droit allemand Myriad Genetics Service GmbH et de sa filiale Myriad International GmbH. Les deux sociétés ont été renommées respectivement Eurobio Scientific Service et Eurobio Scientific GmbH.

Basée à Munich, Eurobio Scientific Service GmbH est une société de distribution dans le domaine des tests génétiques et de la médecine préventive. Elle vend sur son marché domestique ainsi que via des distributeurs à l'international, les tests génomiques de seconde génération EndoPredict® et Prolaris® pour le cancer du sein et de la prostate.

Basée à Cologne, sa filiale Eurobio Scientific GmbH est une société qui détient la technologie EndoPredict® et l'accord de licence Prolaris® et les produit sur son site avant de les revendre à Eurobio Scientific Service GmbH.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, Eurobio Scientific Service GmbH a réalisé une perte de 1 063 milliers d'euros et sa filiale Eurobio Scientific GmbH un bénéfice net de 1 649 milliers d'euros.

Eurobio Scientific Service SAS (anciennement Myriad Genetic SAS)

Dans le cadre de l'acquisition des produits EndoPredict® et Prolaris® décrite au paragraphe 1.2 du présent rapport, la Société a acquis la filiale de droit français Myriad Genetic SAS, devenu en septembre 2024 Eurobio Scientific Service SAS.

Basée à Issy-les-Moulineaux, Eurobio Scientific Service SAS est également spécialisée dans le domaine des tests génétiques et de la médecine préventive. Elle vend sur son marché domestique les tests génomiques de seconde génération EndoPredict® et Prolaris® pour le cancer du sein et de la prostate.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, Eurobio Scientific Service a réalisé une perte de 811 milliers d'euros.

Eurobio Scientific PTY Ltd (anciennement Myriad Genetic PTY Ltd)

Toujours dans le cadre de cette acquisition des produits EndoPredict® et Prolaris® décrite au paragraphe 1.2 du présent rapport, la Société a acquis la filiale de droit australien Myriad Genetic PTY Ltd, devenu en septembre 2024 Eurobio Scientific PTY Ltd.

Eurobio Scientific Service PTY Ltd est également spécialisée dans le domaine des tests génétiques et de la médecine préventive. A ce stade, elle vend sur son marché domestique le test génomique de seconde génération EndoPredict® pour le cancer du sein.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, Eurobio Scientific Service a réalisé une perte de 672 dollars australien.

2.2 PRISE DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES DANS DES SOCIETES AYANT LEUR SIEGE SOCIAL EN FRANCE OU PRISE DU CONTROLE DE TELLES SOCIETES

Conformément à l'article L. 233-6 du Code de commerce, nous vous précisons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, en août, la Société a acquis la totalité des actions de la société de droit français Miryad Genetic SAS.

Les termes et modalités de cette acquisition sont décrits au paragraphe 1.2 du présent rapport. Vous trouverez également une description de l'activité et des résultats de cette société au paragraphe 2.1 du présent rapport.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la Société n'a pris aucune autre participation au sein de sociétés de droit français ou étranger.

2.3 ALIENATION D' ACTIONS INTERVENUES A L'EFFET DE REGULARISER LES PARTICIPATIONS CROISEES

Néant.

CHAPITRE 3 - INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Vous voudrez bien trouver ci-dessous le tableau présentant le solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des créances clients de la Société par date d'échéance au 31 décembre 2024 en application des articles L. 441-14 et D. 441-6 du Code de commerce :

| | Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures recues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu | | | | | | Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu | | | | | |
|---|---|--------------|---------------|---------------|------------------|------------------------|---|--------------|---------------|---------------|------------------|------------------------|
| | 0 jour (indicatif) | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 jours et plus | Total (1 jour et plus) | 0 jour (indicatif) | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 jours et plus | Total (1 jour et plus) |
| (A) Tranche de retard de paiement | | | | | | | | | | | | |
| Nombres de factures concernées | 474 | 157 | 9 | 11 | 122 | 299 | 2 869 | 612 | 352 | 240 | 1574 | 2 778 |
| Montant total TTC des factures concernées | 8 820 928 € | 1 328 995 € | 22 835 € | 88 833 € | 575 483 € | 2 016 146 € | 12 288 117 € | 2 775 093 € | 913 847 € | 1 114 658 € | 2 179 937 € | 6 983 535 € |
| Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice | -11,8% | -1,8% | 0,0% | -0,1% | -0,8% | -2,7% | | | | | | |
| Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice | | | | | | | 13,5% | 3,1% | 1,0% | 1,2% | 2,4% | 7,7% |
| (B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées | | | | | | | | | | | | |
| Nombre de factures exclues | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC) | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € |
| (C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce) | | | | | | | | | | | | |
| Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement | | | | | | | Délai généralement consenti de 30 jours fin de mois | | | | | |

CHAPITRE 4 - MONTANT DES DIVIDENDES DISTRIBUES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

La Société n'a distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

La Société envisage d'affecter tous les fonds disponibles au financement de ses activités, à celui de sa croissance et au plan de rachat d'actions. Elle n'a, en conséquence, pas l'intention de distribuer de dividendes dans un futur proche.

CHAPITRE 5 - TABLEAU DES RESULTATS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Vous voudrez bien trouver ci-dessous le tableau des résultats des cinq derniers exercices de la société requis en application de l'article R. 225-102 al. 2 du Code de commerce :

RESULTATS (ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES) DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES EN EUROS

| Nature des indications | Exercice 31/12/2020 | Exercice 31/12/2021 | Exercice 31/12/2022 | Exercice 31/12/2023 | Exercice 31/12/2024 |
|---|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| 1. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE | | | | | |
| Capital social | 3 629 815 | 3 629 815 | 3 629 815 | 3 501 815 | 3 279 639 |
| Nombre des actions ordinaires existantes | 11 343 171 | 11 343 171 | 11 343 171 | 10 943 171 | 10 248 871 |
| Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes | | | | | |
| Nombre maximal d'actions futures à créer | 46 379 | 28 581 | 32 320 | 127 610 | 127 610 |
| Par conversion d'obligations | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Par exercice de Bons de Souscription d'Action, d'actions gratuites et de levées d'options | 46 379 | 28 581 | 32 320 | 127 610 | 127 610 |
| 2. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE | | | | | |
| Chiffre d'affaires hors taxes | 179 582 303 | 167 425 705 | 128 086 850 | 82 280 552 | 90 852 515 |
| Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Impôts sur les bénéfices | 89 716 619 | 69 041 465 | 37 367 677 | 9 203 353 | 22 389 562 |
| Participation des salariés due au titre de l'exercice | 5 571 348 | 7 737 756 | 3 703 879 | 845 326 | 874 315 |
| Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions | 78 782 666 | 62 344 885 | 27 506 657 | 8 123 411 | 24 631 303 |
| Résultat distribué | | | | | |
| 3. RESULTAT PAR ACTION | | | | | |
| Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions | 7,42 | 5,40 | 2,97 | 0,76 | 2,10 |
| Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions | - | - | - | - | - |
| Dividende attribué à chaque action | 6,95 | 5,50 | 2,42 | 0,74 | 2,40 |
| 4. PERSONNEL | | | | | |
| Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice | 115 | 128 | 135 | 139 | 143 |
| Montant de la masse salariale de l'exercice | 7 903 319 | 8 467 445 | 9 970 386 | 7 512 798 | 8 922 213 |
| Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales) | 3 279 504 | 3 307 987 | 4 370 079 | 2 941 069 | 2 528 901 |

CHAPITRE 6 - REPARTITION DU CAPITAL ET ACTIONS D'AUTOCONTROLE

6.1 EVOLUTION DE LA REPARTITION DU CAPITAL AU COURS DU DERNIER EXERCICE

Le tableau ci-dessous présente la répartition du capital et des droits de vote de la Société au 31 décembre 2024 :

| Actionnaires | Actions | | Droits de vote théoriques | |
|----------------|--------------------------|---------------|---------------------------|---------------|
| | Nombre | % | Nombre | % |
| EB Development | 9.132.769 ⁽¹⁾ | 89,11 | 9.132.769 ⁽¹⁾ | 89,11 |
| Public | 1.116.102 | 10,89 | 1.116.102 | 10,89 |
| Total | 10.248.871 | 100,00 | 10.248.871 | 100,00 |

(1) En ce compris les 214.450 actions détenues en propre par la société et assimilées aux actions détenues par l'initiateur en application des dispositions de l'article L. 233-9, I, 2° du code de commerce.

A la connaissance de la Société, aucun actionnaire autre que ceux mentionnés ci-dessus ne détient plus de 5% du capital et des droits de vote de la Société.

Chaque action donne droit à une voix. Le nombre de voix dont peut disposer chaque actionnaire n'est pas limité. Il n'existe pas de droit de vote double.

Au 31 décembre 2024, le nombre de droits de vote théoriques s'élève à 10.248.871 et le nombre de droits de vote réels s'élève à 10.034.421, après déduction des actions auto-détenues par la Société qui sont dépourvues de droit de vote.

6.2 FRANCHISSEMENT DE SEUILS LEGAUX

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, en application des dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce, EB Development a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 50% en capital en droits de vote.

6.3 ACTIONNARIAT SALARIE

Vous trouverez ci-dessous les informations requises en application de l'article L. 225-102 du Code de commerce.

Comme détaillé au chapitre 9 ci-dessous, certains salariés ou anciens salariés de la Société sont devenus actionnaires par exercice d'options de souscription d'actions ou par acquisition définitive d'actions attribuées gratuitement.

Par ailleurs, la Société a mis en place le 2 mars 1999 un plan d'épargne d'entreprise par octroi qui a été modifié le 11 mai 2001 puis le 3 novembre 2005. Lors de l'introduction en bourse de la Société, le 17 novembre 2005, 18.512 actions ont été souscrites par les salariés dans le cadre du PEE. Aucune action n'a été souscrite depuis cette date.

Au 31 décembre 2024 et à la connaissance de la Société, l'actionnariat salarié représente environ 0,04% du capital social et des droits de vote de la Société.

6.4 INFORMATIONS RELATIVES A L'AUTOCONTROLE

Programme de rachat d'actions

Les actions propres détenues par la Société au 31 décembre 2024 ont été acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 13 juin 2024, dans sa sixième (6^e) résolution, conformément aux articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce.

Ce programme a, par ordre de priorité, les objectifs suivants :

- favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société sur le marché Euronext Growth Paris, ou sur tout autre marché, par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- remettre les titres rachetés en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ;
- annuler totalement ou partiellement les actions par voie de réduction du capital social dans le cadre de l'autorisation donnée par la treizième (13^e) résolution de l'assemblée générale du 13 juin 2024 ;
- attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés française ou étrangères ou Groupements qui lui sont liés selon les conditions légales et réglementaires, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution d'actions gratuites ou toute autre condition permise par la réglementation ;
- attribuer les actions rachetées lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes à émettre de la Société ;
- le cas échéant, attribuer des actions rachetées dans le cadre de la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers et qui serait conforme à la réglementation en vigueur au moment du rachat effectif des actions, étant précisé que dans une telle hypothèse la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué de presse.

La durée du programme est de 18 mois maximum à compter de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 13 juin 2024 et expirant, soit au jour où toute assemblée générale de la Société adopterait un nouveau programme de rachat d'actions soit, à défaut, le 13 décembre 2025. Le pourcentage de rachat maximum autorisé s'élève à 10% du capital. Le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% de son capital social. Le prix d'achat unitaire maximum est de 60,00 euros, soit un montant théorique maximum consacré au programme de rachat sur la base du pourcentage maximum de 61.493.220 euros, hors frais de négociation, calculé sur la base du nombre d'actions composant le capital social à la date de l'assemblée générale du 13 juin 2024. Ce nombre d'actions et les limites de prix d'achat seront, le cas échéant, ajustés par le conseil d'administration lors d'éventuelles opérations financières de la Société ou de décisions affectant le capital social.

Actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité

La Société a conclu un contrat de liquidité le 15 octobre 2018 avec TP ICAP (Europe). Les actions rachetées sont comptabilisées en diminution des capitaux propres. La trésorerie est comptabilisée en autres actifs à long terme.

Au 31 décembre 2024, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- nombre d'actions : 0 titre ;
- solde en espèce du compte de liquidité : 231 501,72 euros.

Autocontrôle hors contrat de liquidité

Au 31 décembre 2024, la Société détenait 214 450 actions propres, soit 2,09% du capital social à cette même date.

Actions en autocontrôle au 31 décembre 2024

Au 31 décembre 2024, la Société détenait 214 450 actions Eurobio Scientific, soit 2,09 % du capital social à cette même date.

Annulation d'actions préalablement rachetées dans le cadre d'un programme de rachat d'actions

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 9 janvier 2024, a décidé de réduire le capital social de 222 176,00 euros par voie d'annulation de 694 300 actions d'une valeur nominale de € 0,32 préalablement acquises par la Société dans le cadre d'un programme de rachat d'actions. Cette annulation d'actions est effective au 11 janvier 2024 et a été inscrite dans les comptes de la Société à cette date. A l'issue de cette annulation d'actions, le capital social s'élève à 3 279 638,72 euros divisé en 10 248 871 actions d'une valeur nominale de € 0,32 chacune.

CHAPITRE 7 - RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, vous trouverez dans le présent paragraphe le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

7.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

7.1.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2024, le conseil d'administration est composé des neuf membres suivants :

| Nom | Mandat | Age | Membre indépendant ⁽¹⁾ | Comité d'audit | Comité des rémunérations et des nominations | Date d'entrée au conseil d'administration | Date d'expiration du mandat actuel ⁽²⁾ |
|--|---|-----|-----------------------------------|----------------|---|---|---|
| Denis Fortier | Président directeur général | 57 | | | | 2019 | 2025 |
| Jean-Michel Carle Grandmougin | Administrateur et directeur général délégué | 64 | | | | 2019 | 2025 |
| Cathie Marsais | Directeur général délégué | 43 | | | | 2023 | 2025 |
| Bosc Olivier | Directeur général délégué | 51 | | | | 2023 | 2025 |
| Hervé Duchesne de Lamotte | Administrateur | 68 | | | | 2019 | 2025 |
| Michel Picot | Administrateur | 72 | ✓ | ✓ | ✓ | 2019 | 2025 |
| Patrick de Roquemaurel | Administrateur | 68 | ✓ | ✓ | ✓ | 2019 | 2025 |
| EUROBIONEXT SAS, représentée par Monsieur Grégoire Sentilhes | Administrateur | 64 | | | ✓ | 2022 | 2025 |
| Catherine Courboillet | Administrateur | 61 | ✓ | | | 2024 | 2027 |

(1) Au regard de la recommandation n°3 du Code Middledent.

(2) Le mandat d'administrateur expire à l'issue de l'assemblée générale annuelle devant statuer sur les comptes du dernier exercice clos.

Comité d'audit

Le conseil d'administration a décidé de se doter d'un comité d'audit ayant pour mission d'examiner :

- les comptes annuels et consolidés afin d'en faciliter l'arrêté et la revue par le conseil d'administration ;
- les comptes consolidés semestriels ;
- les risques, les litiges et les engagements hors bilan significatifs ;
- la pertinence du choix et la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes annuels et consolidés ou des comptes consolidés semestriels ;
- la mise en œuvre des recommandations du commissaire aux comptes ;
- la procédure de sélection des commissaires aux comptes, la formulation d'avis sur le montant des honoraires sollicités pour l'exécution de leur mission de contrôle légal et le contrôle du respect des règles garantissant leur indépendance ;
- toute question de nature financière ou comptable qui lui est soumise par le président du conseil d'administration, notamment le budget de la Société.

Au 31 décembre 2024, le comité d'audit est composé des deux membres suivants :

- Monsieur Michel Picot, administrateur indépendant et président du comité d'audit ;
- Monsieur Patrick de Roquemaurel, administrateur indépendant ;
- Madame Catherine Courboillet, administrateur indépendant.

Comité des rémunérations et des nominations

Le conseil d'administration a également créé un comité des rémunérations et des nominations ayant notamment pour mission de préparer les décisions du conseil d'administration et de lui faire des recommandations dans les domaines suivants :

- La rémunération des membres de la direction générale : le comité est chargé, sur la base de critères définis avec le conseil d'administration prenant en compte la performance de la Société par rapport aux objectifs fixés et la contribution personnelle de chacun des membres de la direction générale à la réalisation de ces objectifs, et par référence à la pratique générale de rémunération de Groupes français ou étrangers équivalents, ou comparables de :
 - recommander annuellement au conseil d'administration le niveau de rémunération fixe des dirigeants ;
 - recommander le montant de la part variable de cette rémunération en fonction des performances réalisées ;
 - examiner les autres formes de rémunération et d'avantages en nature, y compris les avantages de retraite et de prévoyance ;
- la soumission de propositions concernant le montant global de la somme fixe annuelle allouée aux administrateurs par l'assemblée générale, sa répartition entre les administrateurs, les montants individuels des versements à effectuer à ce titre aux administrateurs et aux comités ad hoc en tenant compte de leur assiduité et des tâches accomplies au sein du conseil d'administration et dans les comités ;
- la politique générale d'attribution des outils d'incentive des collaborateurs (bons de souscription de parts de créateur d'entreprise, attribution d'actions gratuites et/ou option de souscription et d'achat d'actions) proposée par la direction générale ;
- les éventuelles augmentations de capital réservées aux salariés ;
- la qualité d'indépendance de chacun des administrateurs, et la préparation de la procédure destinée à sélectionner les futurs administrateurs ainsi que l'évaluation des candidats envisagés ;
- l'évaluation de l'organisation et du fonctionnement du conseil d'administration ;
- la composition des comités du conseil d'administration ;
- la prévention des conflits d'intérêts au sein du conseil d'administration ;
- les projets de modifications significatives dans l'organisation de la direction du Groupe.

Au 31 décembre 2024, le comité des rémunérations et des nominations est composé des quatre membres suivants :

- Monsieur Patrick de Roquemaurel, administrateur indépendant et président du comité des rémunérations et des nominations ;
- Monsieur Michel Picot, administrateur indépendant ;
- Monsieur Grégoire Sentilhes, représentant permanent d'EurobioNext, administrateur, au conseil d'administration ;
- Monsieur Arthur Vigneras.

7.1.2 DIRECTION GENERALE

Modalité d'exercice de la direction générale

En vertu de l'article L. 225-51-1 du Code de commerce et de l'article 17.1 des statuts, le conseil d'administration doit, à la majorité des administrateurs présents et représentés, délibérer sur les modalités d'exercice de la direction générale qui doit être assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration soit par une autre personne physique nommé par le conseil d'administration et qui prend le titre de directeur général.

Le conseil d'administration de la Société, lors de sa réunion du 27 juin 2019, a décidé que la direction générale de la Société sera assumée, sous sa responsabilité, par le président du conseil d'administration qui prendra en conséquence le titre de président directeur général.

En application de l'article 17.1 des statuts le choix d'exercice de la direction générale de la Société ainsi retenue est valable jusqu'à décision contraire du conseil d'administration.

Composition de la direction générale au 31 décembre 2024

Au 31 décembre 2024, la direction générale de la Société était composée ainsi :

| Nom | Mandat | Date de début du mandat | Date d'expiration du mandat |
|-------------------------------|------------------------------|-------------------------|-----------------------------|
| Denis Fortier | Président directeur général | 13 juin 2023 | Assemblée générale 2025 |
| Jean Michel Carle Grandmougin | Directeur général délégué | 13 juin 2023 | Assemblée générale 2025 |
| Olivier Bosc | Directeur général délégué | 10 octobre 2023 | Assemblée générale 2025 |
| Cathie Marsais | Directrice générale déléguée | 13 juin 2023 | Assemblée générale 2025 |

7.2.3 LISTE DES MANDATS

Denis Fortier, président directeur général (57 ans)

Denis Fortier bénéficie de plus de 25 ans d'expérience dans le diagnostic *in vitro* et dans l'industrie des biotechnologies. Après avoir occupé différents postes commercial et marketing au sein de sociétés de diagnostic, Denis Fortier a pris en charge des fonctions de directeur international puis de Business Developer de la société BMD France. Il intègre ensuite la direction Générale d'une *start-up*, Inodiag, pour son développement et son financement.

Denis Fortier, possède une double expérience de dirigeant et d'entrepreneur. En 2010, il participe avec son associé Jean-Michel Carle au rachat des laboratoires Eurobio. Il supervise les départements de la production, de la R&D, du Business développement et de l'international.

Entrepreneur et investisseur, Denis Fortier est membre de réseau entreprendre, pour l'aide à la création d'entreprises et aux suivis de jeunes entrepreneurs.

Au cours de la modification du mode de direction et d'administration de la société, l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 27 juin 2019 a décidé de nommer Denis Fortier en qualité d'administrateur pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale de 2022 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 27 juin 2019, a décidé de le nommer directeur général délégué de la Société pour une durée égale à celle de son mandat d'administrateur.

Denis Fortier a été renouvelé dans ses fonctions d'administrateur lors de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 13 juin 2022 pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale de 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 13 juin 2022, a décidé de renouveler son mandat de directeur général délégué de la Société, pour une durée égale à celle de son mandat d'administrateur.

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 13 juin 2023, a décidé de nommer Denis Fortier en tant que président du conseil d'administration et directeur général de la Société pour une durée égale à celle de son mandat d'administrateur et a constaté, en conséquence, l'arrivée à échéance de son mandat de directeur général délégué.

Denis Fortier est diplômé d'un Master 2 en Biotechnologie et commercial.

| Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2024 | | |
|--|---------------------------------|-----------------------|
| Fonctions | Sociétés | Dates de début |
| <i>Dans le Groupe Eurobio Scientific</i> | | |
| Président | Eurobio Scientific UK | 2019 |
| Président | Innominata dba Genbio Inc | 2017 |
| Directeur général | Capforce Plus | 2017 |
| Président | EurobioNext | 2022 |
| Président | Eurobio Scientific Switzerland | 2022 |
| Président | TECOmedical AG | 2022 |
| Président | TECOmedical Gmbh | 2022 |
| Président | Eurobio Scientific Benelux | 2022 |
| Président | BMD Belgique | 2022 |
| Président | Eurobio Scientific Service SAS | 2024 |
| Président | Eurobio Scientific GmbH | 2024 |
| Président | Eurobio Scientific Service GmbH | 2024 |
| <i>Hors du Groupe Eurobio Scientific</i> | | |
| Co-gérant | SCI Capforce | 2017 |
| Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années | | |
| Fonctions | Sociétés | Dates |
| Président Directeur Général | Eurobio Scientific | Depuis 2023 |
| Directeur général délégué | Eurobio Scientific | 2019-2023 |
| Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2024 : 0 | | |

Monsieur Jean-Michel Carle Grandmougin, administrateur et directeur général délégué (64 ans)

Jean-Michel Carle Grandmougin possède plus de 40 ans d'expérience dans les domaines du diagnostic *in vitro* et de la recherche. Il a commencé sa carrière chez Technicon devenu Bayer Diagnostics en tant qu'ingénieur Technico-commercial pour en devenir chef des ventes à 30 ans. Il a été ensuite directeur commercial pour la société BMD (BioMedical Diagnostics) pendant 13 ans avant de prendre la responsabilité de la *business unit* germanique. Jean-Michel Carle Grandmougin intègre Eurobio en 2006 en tant que directeur commercial pour rapidement devenir directeur général afin de préparer la reprise de la société. En juin 2010, il devient avec Denis Fortier et OTC Asset Management (qui cèdera sa participation en juillet 2014), l'un des associés majoritaires de la société Capforce, société holding détenant la totalité du capital de la société Eurobio.

Au cours de la modification du mode de direction et d'administration de la société, l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 27 juin 2019 a décidé de nommer Jean-Michel Carle Grandmougin en qualité d'administrateur pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale de 2022 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 27 juin 2019, a décidé de le nommer président du conseil d'administration et directeur général de la Société pour une durée égale à celle de son mandat d'administrateur.

Jean-Michel Carle Grandmougin a été renouvelé dans ses fonctions d'administrateur lors de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 13 juin 2022 pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale de 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 13 juin 2022, a décidé de renouveler ses mandats de président du conseil d'administration et de directeur général de la Société, pour une durée égale à celle de son mandat d'administrateur.

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 13 juin 2023, a constaté la fin de ses mandats de président du conseil d'administration et de directeur général de la Société et a décidé de le nommer directeur général délégué pour une durée égale à celle de son mandat d'administrateur.

Jean-Michel Carle Grandmougin est titulaire d'une Licence de Biologie (1982).

| Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2024 | | |
|--|--------------------|-----------------------|
| Fonctions | Sociétés | Dates de début |
| <i>Dans le Groupe Eurobio Scientific</i> | | |
| Représentant d'un président personne morale | Capforce Plus | 2017 |
| Directeur général | EurobioNext | 2022 |
| <i>Hors du Groupe Eurobio Scientific</i> | | |
| Co-gérant | SCI Capforce | 2017 |
| Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années | | |
| Fonction | Sociétés | Dates |
| Directeur Général Délégué | Eurobio Scientific | Depuis 2023 |
| Président directeur général | Eurobio Scientific | 2019-2023 |
| Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2024 : 0 | | |

Madame Cathie Marsais, directrice générale déléguée (44 ans)

Cathie Marsais a rejoint Eurobio Scientific en 2007 au poste de Responsable Qualité. Membre du Comité Exécutif Groupe d'EUROBIO SCIENTIFIC, elle est actuellement Directrice Générale Adjointe en France et est en charge des opérations (Supply Chain, production, R&D, Services Qualité et Réglementaire. Elle est également, le COO du Groupe Eurobio Scientific et travaille de manière transversale avec les équipes opérationnelles du Groupe.

Elle possède 18 ans d'expérience dans le domaine du diagnostic in vitro et des dispositifs médicaux. De formation scientifique et réglementaire, elle est référente et représentante de la direction d'EUROBIO SCIENTIFIC auprès des organismes de réglementation, des agences françaises et européennes des produits de santé.

Cathie Marsais est titulaire d'un Master en biotechnologie et produits de santé de l'Université Pharmaceutique de Châtenay-Malabry et également titulaire d'un Executive MBA délivré par l'EM de Lyon.

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 13 juin 2023, a décidé de nommer Cathie Marsais en tant que directrice générale déléguée de la Société pour une durée égale à celle du mandat du directeur général soit jusqu'à l'assemblée générale de 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

| Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2024 | | |
|--|---------------------------------|-----------------------|
| Fonctions | Sociétés | Dates de début |
| <i>Dans le Groupe Eurobio Scientific</i> | | |
| Directrice générale | Eurobio Scientific Service SAS | 2024 |
| Directrice générale | Eurobio Scientific GmbH | 2024 |
| Directrice générale | Eurobio Scientific Service GmbH | 2024 |
| Néant | | |
| <i>Hors du Groupe Eurobio Scientific</i> | | |
| Néant | | |
| Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années | | |
| Fonction | Sociétés | Dates |
| Directrice générale délégué | Eurobio Scientific | Depuis 2019 |
| Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2024 : 4 561 | | |

Monsieur Olivier Bosc, directeur général délégué (52 ans)

Olivier Bosc bénéficie de plus de 25 ans d'expérience dans les domaines de la Finance et de la Santé. Après une expérience de 8 ans en Audit et Corporate Finance au sein du cabinet Deloitte en France et aux Etats Unis, il rejoint General Electric Healthcare et occupe pendant 14 ans diverses fonctions financières puis de direction générale en France et à l'international. Il intègre ensuite pendant 5 ans la Direction Générale de l'Hôpital Américain de Paris, puis celle du Groupe d'Hospitalisation privé Kantys avant de rejoindre le Groupe en octobre 2023.

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 10 octobre 2023, a décidé de Olivier Bosc en tant que directeur général délégué de la Société pour une durée égale à celle du mandat du directeur

général soit jusqu'à l'assemblée générale de 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

| Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2024 | | |
|--|---------------------------------|-----------------------|
| Fonctions | Sociétés | Dates de début |
| <i>Dans le Groupe Eurobio Scientific</i> | | |
| Directeur général | Eurobio Scientific UK | 2024 |
| Directeur général | Innominata dba Genbio Inc | 2024 |
| Directeur général | Capforce Plus | 2024 |
| Directeur général | Eurobio Scientific Switzerland | 2024 |
| Directeur général | Eurobio Scientific Benelux | 2024 |
| Directeur général | BMD Belgique | 2024 |
| Directeur général | Personal Diagnostics | 2024 |
| Directeur général | Alpha Biotech | 2024 |
| Directeur général | Eurobio Scientific Service SAS | 2024 |
| Directeur général | Eurobio Scientific GmbH | 2024 |
| Directeur général | Eurobio Scientific Service GmbH | 2024 |
| Néant | | |
| <i>Hors du Groupe Eurobio Scientific</i> | | |
| Néant | | |

| Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années | | |
|--|-------------------------|--------------|
| Fonction | Sociétés | Dates |
| Directeur Général délégué | Eurobio Scientific | Depuis 2023 |
| Directeur Général | Clinique du Val d'Ouest | 2022-2023 |
| Directeur Général | Clinique St George | 2022-2023 |
| Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2024 : 0 | | |

Hervé Duchesne de Lamotte, administrateur (68 ans)

Hervé Duchesne de Lamotte bénéficie de 25 ans d'expérience internationale en finance, et 20 ans dans l'industrie des biotechnologies. Après avoir occupé différents postes d'ingénieur au sein de sociétés de conseil en France et aux Etats-Unis, entre 1981 et 1989, Hervé Duchesne de Lamotte a pris en charge des fonctions de direction générale dans des établissements financiers à Paris.

C'est en 1991 qu'il intègre le monde de la pharmacie et de la biotechnologie lorsqu'il crée avec un partenaire médecin le Groupe IDM, société de biotechnologie spécialisée dans l'immunothérapie du cancer, où il exercera à partir de 1998 les fonctions de directeur financier pendant 10 ans, en France, au Canada, et aux Etats-Unis. Après l'introduction au NASDAQ d'IDM Pharma en 2005, il deviendra directeur général puis président-directeur général d'IDM France à Paris entre 2006 et 2008, jusqu'à la cession d'IDM au Groupe pharmaceutique Takeda.

Avant de rejoindre la Société, Hervé Duchesne de Lamotte était gérant de Cirrus Finance Management, société de conseil spécialisée en stratégie et organisation financière. Il a été membre du conseil d'administration d'IDM et de France Biotech.

Il intègre la Société en octobre 2009 en qualité de directeur administratif et financier.

Hervé Duchesne de Lamotte est membre des conseils de direction et d'administration de la Société depuis 2010. Au cours de la modification du mode de direction et d'administration de la société, l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 27 juin 2019 a décidé de nommer Hervé Duchesne de Lamotte en qualité d'administrateur pour une durée de 3 ans. L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 13 juin 2022 a nommé, à nouveau, Monsieur Hervé Duchesne de Lamotte en qualité d'administrateur pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale de 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Hervé Duchesne de Lamotte est diplômé d'un MBA en Finance du MIT et d'un Master of Science du même institut, il est également ingénieur en aéronautique (SupAero).

| Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2024 | | |
|--|-------------------------------|-----------------------|
| Fonctions | Sociétés | Dates de début |
| <i>Dans le Groupe Eurobio Scientific</i> | | |
| Néant | | |
| <i>Hors du Groupe Eurobio Scientific</i> | | |
| Président | Cirrus Finance Management SAS | 2023 |
| Président | Anthomed SAS | 2023 |
| Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années | | |
| Fonctions | Sociétés | Dates |
| Directeur général délégué | Eurobio Scientific | 2019-2023 |
| Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2024 : 0 | | |

Michel Picot, administrateur (73 ans)

Michel Picot a commencé sa carrière en tant qu'auditeur chez Peat Marwick Mitchell avant de travailler pour une filiale de Paribas, la SCOA, où il a occupé différents postes. Puis il a été directeur général d'ECS, en Allemagne pendant deux ans avant de devenir Senior Vice-President Finance chez Eunetcom. Il a ensuite rejoint Vivendi Telecom International de 1995 à juin 2004 où il a exercé les fonctions de directeur général adjoint. Michel Picot est président d'Advest SAS depuis 2005. Il a également occupé ou occupe les fonctions d'administrateur des sociétés Keyyo (jusqu'en 2019) et Sogetrel (jusqu'en 2018)

Michel Picot est membre des conseils de direction de la société depuis 2004. Au cours de la modification du mode de direction et d'administration de la société, l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 27 juin 2019 a décidé de nommer Michel Picot en qualité d'administrateur pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale de 2022 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Michel Picot a été renouvelé dans ses fonctions d'administrateur lors de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 13 juin 2022 pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale de 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Michel Picot est diplômé de l'école de Hautes Etudes Commerciales (HEC, 1974). Il est également titulaire du DECS (1977) et des certificats supérieurs de révision (1983).

| Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2024 | | |
|--|-----------------|-----------------------|
| Fonctions | Sociétés | Dates de début |
| <i>Dans le Groupe Eurobio Scientific</i> | | |
| Néant | | |

Hors du Groupe Eurobio Scientific

| | | |
|---|------------|------|
| Président | Advest SAS | 2005 |
| Membre des Conseillers du Commerce extérieur de la France | CCE | 2012 |
| Trustee fonds de Pension UK | IPS | 2008 |

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années

| Fonctions | Sociétés | Dates |
|----------------|----------|-------------|
| Administrateur | Keyyo | 2008 à 2019 |
| Administrateur | Sogetrel | 2016 à 2018 |

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2024 : 0

Patrick de Roquemaurel, administrateur (68 ans)

Patrick de Roquemaurel bénéficie de plus de 30 années d'expérience professionnelle dans la finance et l'industrie, notamment dans le secteur de l'informatique et des technologies de l'information. Il a occupé différents postes de direction commerciale au sein des sociétés Tandem Computer, Stratus Computers, de direction générale de Business Unit au sein de Siemens Nixdorf France et de vice-président des activités de service de Bull. En 2007, il rejoint OTC Asset Management en tant que Directeur des Participations. A ce titre, il réalise des investissements dans les secteurs des technologies et de la santé, notamment le rachat d'Eurobio avec son management en 2010. Début 2016, il quitte OTC Asset Management et intègre la société de gestion Extendam en juillet 2016 en tant que gérant.

Au cours de la modification du mode de direction et d'administration de la société, l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 27 juin 2019 a décidé de nommer Patrick de Roquemaurel en qualité d'administrateur pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale de 2022 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Patrick de Roquemaurel a été renouvelé dans ses fonctions d'administrateur lors de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 13 juin 2022 pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale de 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Patrick de Roquemaurel est diplômé de l'ESLSCA (1978).

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2024

| Fonctions | Sociétés | Dates de début |
|--|----------|----------------|
| <i>Dans le Groupe Eurobio Scientific</i> | | |
| Néant | | |
| <i>Hors du Groupe Eurobio Scientific</i> | | |
| Néant | | |

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années

| Fonctions | Sociétés | Dates |
|-----------|----------|-------|
| Néant | | |

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2024 : 0

EurobioNext SAS, administrateur, représentée par Grégoire Sentilhes (64 ans) en tant que représentant permanent de la personne morale

Grégoire Sentilhes, représentant permanent d'EurobioNext, était le directeur général de ScreamingMedia, entreprise de syndication de contenu à valeur ajoutée introduite au NASDAQ en 2000, qui a récemment fusionné avec CBS Market Watch. Il était précédemment basé à New York, comme Vice-Président marketing pour le monde de la division commerce électronique du Groupe allemand Bertelsmann. Il était auparavant co-fondateur et PDG de la division on-line du Groupe Lagardère à Paris de 1993 à 1996. Il a investi avec succès dans le non coté en France, en Espagne, aux États-Unis et en Chine : 4 de ses 15 investissements ont été cotés en bourse. Il est membre du conseil d'orientation de France Investissement, et co-fondateur des Journées de l'Entrepreneur. En 2010, il devient le Président du G20 des Jeunes Entrepreneurs (G20 YES).

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 18 mai 2022, a nommé EurobioNext administrateur à titre provisoire, nomination ratifiée par l'assemblée générale des actionnaires du 13 juin 2022. Lors de cette réunion, l'assemblée générale a également renouvelé le mandat d'administrateur d'EurobioNext pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale à tenir dans l'année 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Grégoire Sentilhes est diplômé de l'ISG et de l'Université Paris Dauphine.

| <i>Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2024</i> | | |
|---|-------------------------------|------------------------------|
| <i>Fonctions</i> | <i>Sociétés</i> | <i>Dates de début</i> |
| <i><u>Dans le Groupe Eurobio Scientifc</u></i> | | |
| <i>Néant.</i> | | |
| <i><u>Hors du Groupe Eurobio Scientifc</u></i> | | |
| <i>Représentant du gérant personne morale</i> | <i>NextStage EverGreen</i> | |
| <i>Président</i> | <i>NextStage</i> | |
| <i>Président du conseil d'administration</i> | <i>NextStage</i> | |
| <i>Président</i> | <i>NextStage AM</i> | |
| <i>Président</i> | <i>NextStage Partners</i> | |
| <i>Président du conseil d'administration</i> | <i>NextStage Partners</i> | |
| <i>Représentant président personne morale</i> | <i>NextStage Croissance</i> | |
| <i>Représentant président personne morale</i> | <i>NAP</i> | |
| <i>Président</i> | <i>Senmer</i> | |
| <i>Membre du comité stratégique</i> | <i>EurobioNext</i> | |
| <i>Président du comité stratégique</i> | <i>GoodHope</i> | |
| <i>Représentant membre comité stratégique personne morale</i> | <i>Lonsdale Développement</i> | |
| <i>Représentant membre comité stratégique personne morale</i> | <i>New Black Gold</i> | |
| <i>Représentant membre comité stratégique personne morale</i> | <i>NordNext</i> | |
| <i>Représentant membre conseil de surveillance personne morale</i> | <i>Royce WS</i> | |

| | |
|--|--------|
| Représentant membre comité stratégique personne morale | Atream |
| Représentant membre comité stratégique personne morale | Yseop |

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années

| Fonctions | Sociétés | Dates |
|---|------------------------|-------|
| Président du Conseil d'administration | NextStage AM | 2023 |
| Représentant administrateur personne morale | Coorpacademy | 2022 |
| Représentant président personne morale | La compagnie de Kairos | 2022 |
| Représentant personne morale | Wally | 2021 |
| Représentant administrateur personne morale | Fontaine Pajot | 2020 |
| Citizen Entrepreneurs | Président | 2020 |
| G20 Young Entrepreneur Alliance | Président | 2020 |
| Société des Amis de Versailles | Vice-Président | |

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2024 : 0

Catherine Courboillet, administratrice (61 ans)

Madame Catherine Courboillet a démarré sa carrière chez Pharmacia DIAG, entreprise suédoise de diagnostic in vitro où elle occupe rapidement plusieurs postes de direction dont celui des ventes et du marketing. Elle développe ensuite le laboratoire de biologie spécialisée de la Générale de Santé avant de rejoindre Cerba en 1999, qui deviendra sous sa direction le Groupe Cerba Healthcare. Elle dispose d'une expérience de 30 ans dans le domaine des sciences de la vie et du diagnostic médical.

Au cours de ces années, elle a développé une compétence très fine de la gestion de sociétés dans tous ses aspects et a réalisé de très nombreuses opérations de croissance externe dans le domaine du diagnostic médical en France, en Europe et à l'International.

Madame Catherine Courboillet a été nommée administratrice par l'assemblée générale du 13 juin 2024 pour une durée de trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale à tenir dans l'année 2027 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2024

| Fonctions | Sociétés | Dates de début |
|-----------------------------------|----------|----------------|
| Dans le Groupe Eurobio Scientific | | |
| Néant | | |
| Hors du Groupe Eurobio Scientific | | |
| Néant | | |

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années

| Fonctions | Sociétés | Dates |
|-----------|----------|-------|
| Néant | | |

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2024 : 0

**7.2 RAPPORT SUR LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2024**

Le tableau ci-dessous présente, de façon synthétique, les délégations accordées au conseil d'administration comme décrit au paragraphe 7.1 du présent rapport de gestion, par l'assemblée générale extraordinaire (ci-après l'« **AGE** ») de la Société lors de ses réunions du 13 juin 2022, du 13 juin 2023 et du 13 juin 2024. Il est rappelé que le procès-verbal de ladite assemblée est disponible sur le site Internet de la Société à la rubrique « investisseur » (www.eurobioscientific.com/fr).

| Délégations données au conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire | Montant nominal max augmentation de capital | Echéance de la délégation | Utilisation des délégations faites par le conseil/Nombre d'actions émises | Modalités de détermination du prix |
|--|---|---------------------------|---|---|
| 1. Émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actions (8 ^e résolution de l'AGE du 13 juin 2024) | 1.400.000 € | 13 août 2026 | Non utilisée | Selon les conditions légales (prix au moins égal à la valeur nominale de l'action à la date d'émission des valeurs mobilières) |
| 2. Emission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public (14 ^e résolution de l'AGE du 13 juin 2022) | 1.400.000 € | 13 août 2024 | Non utilisée | Fixé par le conseil d'administration et au moins égal à la moyenne pondérée des cours des 20 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission, éventuellement diminuée d'une décote maximum de 15% |

| Délégations données au conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire | Montant nominal max augmentation de capital | Echéance de la délégation | Utilisation des délégations faites par le conseil/Nombre d'actions émises | Modalités de détermination du prix |
|--|---|---------------------------|---|--|
| <p>3. Émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite de 20% du capital par an, par voie de placement privé (15^e résolution de l'AGE du 13 juin 2022)</p> | <p>20% du capital ou 1.400.000 € ⁽¹⁾</p> | <p>13 août 2024</p> | <p>Non utilisée</p> | <p>Fixé par le conseil d'administration et au moins égal à la moyenne pondérée des cours des 20 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission, éventuellement diminuée d'une décote maximum de 15%</p> |
| <p>4. Émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au bénéfice de catégories dénommées d'investisseurs (8^e résolution de l'AGE du 13 juin 2023)</p> | <p>1.400.000 € ⁽¹⁾</p> | <p>13 décembre 2024</p> | <p>Non utilisée</p> | <p>Fixé par le conseil d'administration et au moins égal à la moyenne pondérée des cours des 20 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission, éventuellement diminuée d'une décote maximum de 15%</p> |
| <p>5. Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires (9^e résolution de l'AGE du 13 juin 2023)</p> | <p>15 % du montant de l'émission initiale</p> | <p>13 août 2025</p> | <p>Non utilisée</p> | <p>Modalités correspondantes à celles des délégations présentées en 2, 3 et 4 ci-dessus selon le cas</p> |

| Délégations données au conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire | Montant nominal max augmentation de capital | Echéance de la délégation | Utilisation des délégations faites par le conseil/Nombre d'actions émises | Modalités de détermination du prix |
|--|---|---------------------------|---|--|
| 6. Attribution gratuite d'actions nouvelles ou existantes de la Société (14 ^e résolution de l'AGE du 14 juin 2024) | 10% du capital social à la date d'attribution | 14 août 2027 | Non utilisée | Gratuite |
| 7. Émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au bénéfice des adhérents au plan d'épargne entreprise (15 ^e résolution de l'AGE du 14 juin 2024) | 1.400.000 € | 14 août 2026 | Non utilisée | Fixé par le conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 3332-20 du Code du travail |

(1) Ce montant s'impute sur celui de l'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public prévue par la quatorzième (14^e) résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 13 juin 2022.

7.3 CONVENTIONS CONCLUES AVEC LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conventions réglementées

Les conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce sont décrites au paragraphe 12 du présent rapport.

Conventions intervenues entre un mandataire social de la Société ou un actionnaire détenant plus de 10% et une société dont la Société détient, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital

Néant.

Convention de bail commercial conclue avec la SCI CAPFORCE

Le 27 février 2017, la société Eurobio, détenue indirectement à 100% par Eurobio Scientific, a conclu un contrat de bail commercial concernant les locaux situés au 7, avenue de Scandinavie, ZA de Courtaboeuf 91953 Les Ulis avec la SCI CAPFORCE, société civile immobilière, détenue par Messieurs Jean-Michel Carle Grandmougin et Denis Fortier, respectivement président du conseil d'administration et membre du conseil d'administration de la Société.

Le 28 janvier 2018, InGen a absorbé Eurobio par voie de dissolution sans liquidation avec transfert universel de patrimoine et a modifié sa dénomination sociale devenir « Eurobio Ingen ». Le 1^{er} janvier 2019, Eurobio Scientific a absorbé Eurobio Ingen par voie de dissolution sans liquidation avec transfert universel de patrimoine. En raison de cette opération, Eurobio Scientific a substitué Eurobio Ingen en qualité de preneur du contrat de bail commercial décrit ci-dessus. Le transfert universel du patrimoine d'Eurobio Ingen au profit de la Société, n'ayant pas entraîné la conclusion d'un nouveau contrat de bail, ce dernier n'entre pas dans le champ d'application des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

Le 14 décembre 2021, la société Eurobio Scientific a conclu un nouveau contrat de bail commercial concernant les locaux situés au 7, avenue de Scandinavie, ZA de Courtaboeuf 91953 Les Ulis avec la SCI CAPFORCE, société civile immobilière, détenue par Messieurs Denis Fortier et Jean-Michel Carle Grandmougin, respectivement président directeur général et administrateur/directeur général délégué de la Société.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la Société a versé à la SCI CAPFORCE un montant de 575 milliers d'euros H.T. au titre des loyers des locaux décrits ci-dessus.

CHAPITRE 8 - OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LEURS TITRES

Conformément aux dispositions du Règlement (UE) n°596/2014 du 16 avril 2014 dit « règlement relatif aux abus de marché », les opérations réalisées par les personnes visées à l'article 19 dudit règlement sont déclarées auprès de l'Autorité des marchés financiers dans les conditions et selon les modalités prévues par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par le règlement relatif aux abus de marché.

Ces déclarations sont publiées par l'Autorité des marchés financiers sur son site Internet (<https://www.amf-france.org>).

CHAPITRE 9 - REMUNERATIONS ET AVANTAGES ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET PARTICIPATIONS AU CAPITAL

9.1 REMUNERATIONS ET AVANTAGES ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Les tableaux ci-dessous présentent les rémunérations et avantages de toutes natures versés aux mandataires sociaux par la Société et sa filiale au cours des exercices clos les 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023.

Tableau de synthèse de l'ensemble des rémunérations et des options et actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux dirigeants

Une synthèse de l'ensemble des éléments de rémunération du et versé aux mandataires sociaux dirigeants de la Société au cours des exercices clos les 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023 est présentée ci-après :

| Nom | 2024 | | | 2023 | | |
|--|-------------------------------------|---|---|-------------------------------------|---|---|
| | Rémunération fixe versée (en euros) | Rémunération variable versée (en euros) | Avantages de toute nature versés (en euros) | Rémunération fixe versée (en euros) | Rémunération variable versée (en euros) | Avantages de toute nature versés (en euros) |
| Dirigeants en fonction au 31 décembre 2024 | | | | | | |
| Denis Fortier <i>Président directeur général</i> ⁽¹⁾ | 300.000 | 400.000 | - | 300.000 | 1.000.000 | - |
| Jean-Michel Carle Grandmougin <i>Directeur général délégué</i> ⁽²⁾ | 120.000 | 0 | - | 448.000 | 1.080.000 | -(8) |
| Cathie Marsais <i>Directeur général délégué</i> ^{(3) (4)} | 144.000 | 50.000 | - | 126.000 | 72.000 | 155 |
| Olivier Bosc <i>Directeur général délégué</i> ^{(5) (6)} | 200.000 | 43.000 | - | 45.000 | - | - |
| Dirigeants dont les fonctions sont échues au 31 décembre 2024 | | | | | | |
| Hervé Duchesne de Lamotte <i>Directeur général délégué</i> ⁽⁷⁾ | - | - | - | 109.582 | 150.000 | 276 ⁽⁹⁾ |
| TOTAL | 764.000 | 493.000 | - | 1.028.582 | 2.302.000 | 431 |

(1) Monsieur Denis Fortier a exercé les fonctions dirigeantes de directeur général délégué du 27 juin 2019 au 13 juin 2023. Il a été nommé président directeur général le 13 juin 2023.

(2) Monsieur Jean Michel Carle Grandmougin a exercé les fonctions dirigeantes de président directeur général du 27 juin 2019 au 13 juin 2023. Il a été nommé directeur général délégué le 13 juin 2023.

(3) Madame Cathie Marsais a été nommée directeur général délégué le 13 juin 2023.

(4) Madame Cathie Marsais est également titulaire d'un contrat de travail de V.P. Opérations et affaires réglementaires conclu antérieurement à sa nomination en tant que directeur général délégué, aucune somme n'a été versée au titre de ses fonctions de directeur général délégué.

- (5) *Monsieur Olivier Bosc a été nommé directeur général délégué le 10 octobre 2023.*
- (6) *Monsieur Olivier Bosc est également titulaire d'un contrat de travail de Directeur Groupe – Finance & IT conclu antérieurement à sa nomination en tant que directeur général délégué, aucune somme n'a été versée au titre de ses fonctions de directeur général délégué.*
- (7) *Monsieur Hervé Duchesne de Lamotte a exercé les fonctions dirigeantes de directeur général délégué du 27 juin 2019 au 13 juin 2023.*
- (8) *Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, Monsieur Jean-Michel Carle Grandmougin a également perçu la somme de 65.486,11 euros au titre d'indemnités de départ à la retraite.*
- (9) *Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, Monsieur Hervé Duchesne de Lamotte a également perçu la somme de 50.184,77 euros au titre d'indemnités de départ à la retraite.*

Nous vous précisons que Messieurs Denis Fortier et Jean-Michel Carle Grandmougin cumulent leurs fonctions dirigeantes décrites ci-dessus avec les fonctions d'administrateur et ils ont indiqué, à ce titre, renoncer à leur rémunération en qualité d'administrateur.

Les rémunérations allouées aux dirigeants se sont élevées à 1,26 millions d'euros au cours de l'exercice 2024 contre 3,33 millions d'euros au cours de l'exercice 2023.

Le montant de la rémunération variable due et non versée s'élève à :

- 323 milliers d'euros au titre de l'exercice 2023 ;
- 443 milliers d'euros au titre de l'exercice 2024.

Le montant de la rémunération versée à chaque dirigeant comprend une partie fixe et une partie variable. La partie variable de la rémunération des dirigeants repose sur la réalisation d'une pluralité d'objectifs à la fois individuels et *corporate* présentés chaque année au conseil d'administration pour approbation sur recommandations du comité des rémunérations et des nominations. Ces objectifs sont propres à chaque mandataire social. L'avantage en nature dont bénéficiaient les dirigeants correspondait principalement au véhicule de fonction. Par ailleurs, les contrats de travail de Messieurs Jean-Michel Carle Grandmougin et Denis Fortier sont décrits au paragraphe 12 du présent rapport.

Tableau de synthèse des rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 27 juin 2019 a décidé d'allouer un montant global brut de 30.000 euros maximum au titre la rémunération fixe des administrateurs pour l'exercice social clos le 31 décembre 2019 et pour chacun des exercices suivants jusqu'à décision contraire. Le montant global brut de 30.000 euros inclut le montant dû par la Société au titre du forfait social.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 13 juin 2023 a décidé d'allouer un montant global de 60.000 euros maximum au titre la rémunération fixe des administrateurs pour l'exercice social clos le 31 décembre 2023 et pour chacun des exercices suivants jusqu'à décision contraire.

Une synthèse de l'ensemble des jetons de présence et autres rémunérations attribués aux mandataires sociaux non dirigeants de la Société au titre des exercices clos les 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023 est présentée ci-après :

| Nom | 2024 | | 2023 | |
|--|--|------------------------------------|--|------------------------------------|
| | Rémunération fixe due et versée (en euros) | Autres rémunérations (en euros HT) | Rémunération fixe due et versée (en euros) | Autres rémunérations (en euros HT) |
| Michel Picot <i>Administrateur</i> | 30.000 | - | 15.000 | - |
| Patrick de Roquemaurel <i>Administrateur</i> | 30.000 | - | 15.000 | - |
| EurobioNext, représentée par Grégoire Sentilhes <i>Administrateur</i> | - | - | - | - |
| Catherine Courboillet <i>Administrateur</i> | | | | |
| TOTAL | 60.000 | - | 30.000 | - |

9.2 PARTICIPATION AU CAPITAL DES MANDATAIRES SOCIAUX

Au 31 décembre 2024, la participation de chaque mandataire dans le capital de la Société se présente comme suit :

| Mandataires | Actions | | Droits de vote | |
|---|---------|---|----------------|---|
| | Nombre | % | Nombre | % |
| Denis Fortier <i>Président directeur général</i> | - | - | - | - |
| Jean-Michel Carle Grandmougin <i>Directeur général délégué et administrateur</i> | - | - | - | - |
| Cathie Marsais <i>Directeur général délégué</i> | 4 561 | - | - | - |
| Olivier Bosc <i>Directeur général délégué</i> | - | - | - | - |
| Hervé Duchesne de Lamotte <i>Administrateur</i> | - | - | - | - |
| Michel Picot <i>Administrateur</i> | - | - | - | - |
| Patrick de Roquemaurel <i>Administrateur</i> | - | - | - | - |

| Mandataires | Actions | | Droits de vote | |
|---|---------|---|----------------|---|
| | Nombre | % | Nombre | % |
| EurobioNext <i>Administrateur</i> | - | - | - | - |
| Grégoire Sentilhes <i>Représentant permanent d'EurobioNext</i> | - | - | - | - |
| Catherine Courboillet <i>Administrateur</i> | - | - | - | - |

CHAPITRE 10 - RAPPORT SPECIAL SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ET SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

Chers Actionnaires,

Le présent rapport vous est présenté :

- en application des dispositions de l'article L. 225-184 du Code de Commerce concernant les opérations relatives aux options de souscription ou d'achat d'actions, et
- en application des dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de Commerce concernant les opérations relatives aux actions gratuites.

10.1 OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

Attribution d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le conseil d'administration de la Société n'a procédé à aucune attribution d'options de souscription d'actions.

Exercice par les bénéficiaires d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été exercée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

10.2 ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

Attribution gratuite d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le conseil d'administration de la Société n'a procédé à aucune attribution gratuite d'actions.

Acquisition définitive d'actions gratuites au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, 33.858 actions attribuées gratuitement en 2023 ont été définitivement acquises et émises.

Actions définitivement acquises par chacun des mandataires sociaux

Aucune des actions attribuées gratuitement aux mandataires sociaux n'a été définitivement acquise au cours de l'exercice 2024.

| Bénéficiaires | Nb d'actions acquises | Critères d'acquisition |
|---|-----------------------|------------------------|
| Cathie Marsais <i>Directrice générale déléguée</i> | 4.561 | Oui |

CHAPITRE 11 - MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

11.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires

Ernst & Young Audit

Représenté par Monsieur Thomas Nesme
Tour First
1, Place des Saisons
92400 – Courbevoie

Nommé dans les premiers statuts du 15 octobre 1997, et renouvelé lors de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 17 juin 2021 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2027 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Endrix Audit

Représenté par Monsieur Nicolas Total
18 avenue Felix Faure
69007 – Lyon

Nommé par l'assemblée générale ordinaire du 27 décembre 2019, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

11.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES AYANT DEMISSIONNE, AYANT ETE ECARTE OU N'AYANT PAS ETE RENOUVELES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Néant.

CHAPITRE 12 - LISTE DES CONVENTIONS REGLEMENTEES ET DES CONVENTIONS COURANTES

Par application des dispositions des articles L. 225-38 et suivants, vous trouverez ci-dessous la liste des conventions réglementées et des conventions courantes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Nous vous précisons que les fonctions des personnes concernées par les conventions décrites au présent paragraphe sont considérées à la date de signature des dites conventions. A la connaissance de la Société et à l'exception du contrat de bail commercial conclu avec la SCI Capforce le 14 décembre 2021, décrit au paragraphe 7.3 du présent rapport, il n'existe pas d'autre contrat de services liant, directement ou indirectement, les mandataires sociaux à la Société.

12.1 NOUVELLES CONVENTIONS REGLEMENTEES CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2024

Convention de management services avec la société EB Development

Personnes concernées :

- Catherine Courboillet, administratrice
- Denis Fortier, président directeur général
- Jean-Michel Carle-Granmougin, directeur général délégué
- Hervé Duchesne de Lamotte, administrateur
- EurobioNext, représentée par Grégoire Sentilhes, administrateur

Objet de la convention et procédure :

Convention d'assistance administrative avec la société EB Development, conclue et approuvée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 21 novembre 2024.

Motivation du conseil d'administration :

Lors de sa réunion du 21 novembre 2024, le conseil d'administration à l'unanimité de ses membres, Madame Catherine Courboillet, Messieurs Denis Fortier, Jean-Michel Carle Granmougin, Hervé Duchesne de Lamotte et EurobioNext, représentée par Grégoire Sentilhes ne participant pas au vote, a autorisé la conclusion d'une convention de management services avec la société EB Development au motif qu'elle est conforme à l'intérêt de la Société, eu égard notamment à ses conditions financières et qu'elle s'inscrit dans le cadre de la poursuite des relations entre la Société et EB Development à compter du succès de l'offre publique d'acquisition initiée par cette dernière.

Modalités de la convention :

La convention de management services a pour objet la réalisation par EB Development, en tant que société holding, de certaines prestations d'assistance administrative à la Société.

Exécution au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, il a été versé à la société EB Development SAS dans le cadre de la convention de management services la somme de 70 000 euros hors taxes.

Convention de management services avec la société EB Development Holding

Personnes concernées :

- Catherine Courboillet, administratrice
- Denis Fortier, président directeur général
- Jean-Michel Carle-Granmougin, directeur général délégué
- Hervé Duchesne de Lamotte, administrateur
- EurobioNext, représentée par Grégoire Sentilhes, administrateur

Objet de la convention et procédure :

Convention d'assistance administrative avec la société EB Development Holding, détenant 100% du capital et des droits de vote de la société EB Development, conclue et approuvée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 21 novembre 2024.

Motivation du conseil d'administration :

Lors de sa réunion du 21 novembre 2024, le conseil d'administration à l'unanimité de ses membres, Madame Catherine Courboillet, Messieurs Denis Fortier, Jean-Michel Carle Grandmougin, Hervé Duchesne de Lamotte et EurobioNext, représentée par Grégoire Sentilhes ne participant pas au vote, a approuvé la conclusion d'une convention de management services avec la société EB Development Holding au motif qu'elle est conforme à l'intérêt de la Société, eu égard notamment à ses conditions financières et qu'elle s'inscrit dans le cadre de la poursuite des relations entre la Société et EB Development à compter du succès de l'offre publique d'acquisition initiée par cette dernière.

Modalités de la convention :

La convention de management services a pour objet la fourniture de services de conseils stratégiques et la mise à disposition de personnes dirigeantes, notamment Monsieur Denis Fortier, par EB Development Holding à la Société et prévoit la rémunération d'EB Development Holding en contrepartie de ces services.

Exécution au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, il a été versé à la société EB Development Holding dans le cadre de la convention de management services la somme de 80 000 euros hors taxes.

Contrat de travail de Monsieur Jean-Michel Carle Grandmougin

Personne concernée :

- Jean-Michel Carle Grandmougin, administrateur et directeur général délégué

Objet de la convention et procédure :

Monsieur Jean-Michel Carle Grandmougin a conclu un contrat de travail, en date du 1^{er} mai 2024, relatif aux fonctions de *Directeur Commercial Groupe en charge du business development* (le « **Contrat de Travail** »). Le Contrat de Travail a été autorisé par le conseil de surveillance lors de sa réunion du 26 mars 2025.

Motivation du conseil de surveillance :

Lors de sa réunion du 26 mars 2025, le conseil d'administration a autorisé la conclusion du Contratsde Travail aux motifs suivants :

- ce contrat permet d'adjoindre aux effectifs de la Société des compétences complémentaires et déterminantes dans la mise en œuvre de la stratégie de la Société ;
- le Contrat de Travail est conforme à l'intérêt social, ses modalités et les conditions de rémunérations sont cohérentes avec celles des autres mandataires sociaux dirigeants et correspondent à l'intérêt de la Société.

Modalités de la convention :

Aux termes du Contrats de travail, il est notamment prévu que Monsieur Jean-Michel Carle Grandmougin participera à la recherche de nouveaux produits à vendre en distribution, à la création des liens avec des grands partenaires du diagnostic et à la veille stratégique sur le secteur.

12.2 NOUVELLES CONVENTIONS REGLEMENTEES CONCLUES DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2024

Néant.

12.3 CONVENTIONS REGLEMENTEES APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES, MAIS DONT LES EFFETS SE SONT POURSUIVIS AU COURS DE L'EXERCICE 2024

Convention d'assistance avec la société Cirrus Finance Management SAS

Personne concernée :

Hervé Duchesne de Lamotte, administrateur

Objet de la convention et procédure :

Convention d'assistance avec la société Cirrus Finance Management SAS la fourniture de services de conseil liés aux fonctions stratégiques, financières, juridiques et administratives de la Société conclue le 1^{er} juillet 2023. Elle a été approuvée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 22 juin 2023.

Motivation du conseil d'administration :

Lors de sa réunion du 22 juin 2023, le conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres, Monsieur Hervé Duchesne de Lamotte ne participant pas aux votes, a ratifié la conclusion d'une convention d'assistance avec la société Cirrus Finance Management SAS aux motifs suivants :

- la société Cirrus Finance Management SAS bénéficie d'une très bonne connaissance de la Société, de son activité, de sa situation comptable et financière ;
- la société Cirrus Finance Management SAS dispose d'une expertise particulière en matière financière et comptables ;
- les honoraires de la société Cirrus Finance Management SAS sont significativement moins élevés que la concurrence.

Modalités de la convention :

Les services rendus par Cirrus Finance Management SAS au titre de cette convention portent notamment, sans que celle liste soit exhaustive, sur l'assistance aux opérations comptables, financières et fiscales, ainsi que sur l'accompagnement des opérations d'acquisition. Aux termes de la convention, ces missions seront réalisées à raison de 40 jours de travail annuels. Au titre de cette mission, la société Cirrus Finance Management SAS percevra une rémunération forfaitaire de 1.000 euros hors taxes par jour de travail, soit 40.000 euros hors taxes par an. En cas de besoin et à la demande expresse d'Eurobio Scientific, ce nombre de jours pourra être augmenté de façon temporaire. La convention est exécutée à partir du 1^{er} juillet 2023 pour une durée d'un an et serait renouvelée par tacite reconduction sauf notification préalable des parties dans les conditions et délais prévus par la convention.

Exécution au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, il a été versé à la société Cirrus Finance Management SAS dans le cadre de la convention d'assistance la somme de 139 200 euros TTC.

Convention d'assistance avec la société Carle-Conseil SAS

Personne concernée :

Jean-Michel Carle Grandmougin, administrateur et directeur général délégué

Objet de la convention et procédure :

Convention de conseil avec la société Carle-Conseil SAS la fourniture de services de conseil liés aux fonctions stratégiques, financières, juridiques et administratives de la Société conclue le 1^{er} novembre 2023. Elle a été approuvée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 10 octobre 2023.

Motivation du conseil d'administration :

Lors de sa réunion du 10 octobre 2023, le conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres, Monsieur Jean-Michel Carle Grandmougin ne participant pas aux votes, a ratifié la conclusion d'une convention d'assistance avec la société Carle-Conseil SAS aux motifs suivants :

- la société Carle-Conseil SAS bénéficie d'une très bonne connaissance de la Société, de son activité, de ses produits, de son environnement économique et concurrentiel ;
- les honoraires de la société Carle-Conseil SAS sont significativement moins élevés que la concurrence.

Modalités de la convention :

Les services rendus par Carle-Conseil SAS au titre de cette convention portent notamment, sans que celle liste soit exhaustive, sur l'assistance aux opérations comptables, financières et fiscales, ainsi que sur l'accompagnement des opérations d'acquisition. Au titre de cette mission, la société C Carle-Conseil SAS percevra une rémunération mensuelle forfaitaire de 21.000 euros hors taxes . La convention est exécutée à partir du 1^{er} novembre 2023 pour une durée d'un an et serait renouvelée par tacite reconduction sauf notification préalable des parties dans les conditions et délais prévus par la convention.

Cette convention est arrivée à échéance le 30 avril 2024.

Exécution au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, il a été versé 151 200 euros TTC à la société Carle-Conseil SAS au titre de la convention de conseil.

Contrats de travail de Messieurs Jean-Michel Carle Grandmougin et Denis Fortier

Personnes concernées :

- Denis Fortier, président directeur général au 31 décembre 2024 (membre du directoire au jour de la conclusion du contrat de travail décrit ci-après)
- Jean-Michel Carle Grandmougin, administrateur et directeur général délégué au 31 décembre 2024 (membre du directoire au jour de la conclusion du contrat de travail décrit ci-après)

Objet des conventions et procédure :

Dans le prolongement de l'acquisition d'Eurobio, Messieurs Jean-Michel Carle Grandmougin et Denis Fortier ont conclu des contrats de travail (les « **Contrats de Travail** »). Les Contrats de Travail ont été préalablement autorisés par le conseil de surveillance lors de sa réunion du 4 janvier 2017 et approuvés par l'assemblée générale des actionnaires du 3 juillet 2017, dans sa quatrième (4^e) résolution.

Motivation du conseil de surveillance :

Lors de sa réunion du 4 janvier 2017, le conseil de surveillance a autorisé la conclusion des Contrats de Travail aux motifs suivants :

- ces contrats permettent d'adjoindre aux effectifs de la Société des compétences complémentaires et déterminantes dans la mise en œuvre de la stratégie de la Société ;
- les modalités de ces contrats de travail et les conditions de rémunérations sont cohérentes avec celles des autres mandataires sociaux dirigeants et correspondent à l'intérêt de la Société.

Modalités de la convention :

Aux termes des contrats de travail, il est notamment prévu que :

- Messieurs Jean-Michel Carle Grandmougin et Denis Fortier exerceront leurs fonctions salariées décrites ci-dessus sous la direction hiérarchique du président du directoire ;
- ils percevront au titre de l'accomplissement de leurs fonctions une rémunération annuelle fixe brute de 234.000 euros payable sur 12 mois, soit 19.500 euros brut mensuel, portée par le conseil d'administration, lors de sa réunion du 25 mars 2020, à 300.000 euros par an, soit 25.000 euros brut mensuel ;
- ils percevront également une rémunération brute variable composée :
 - o d'un bonus en numéraire dont le montant variera entre 0 et 40 % de leur rémunération fixe annuelle brute, ce montant sera déterminé chaque année en fonction de l'atteinte d'objectifs *corporate* du Groupe et de leurs objectifs personnels préalablement définis ;
 - o d'un bonus en titres dont la valorisation variera entre 0 et 40 % de leur rémunération annuelle ;
- à titre exceptionnel, un bonus de 25.000 euros sera versé en avril 2017 sur la base d'objectifs personnels liés à l'activité de la société Eurobio ;
- leurs fonctions salariées leur confèrent le statut de cadres dirigeants ;
- ils bénéficieront d'un véhicule de fonction, d'une carte essence et autoroute ;
- une indemnité de rupture, d'un montant total de deux années de rémunérations brutes, toutes sommes et causes confondues, sera due sauf départ à leurs initiatives (démission ou départ à la retraite) et sauf licenciement pour faute grave ou lourde, cette indemnité sera également due en cas de licenciement consécutive à un changement de contrôle.

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 24 mars 2021, a approuvé le versement d'une prime 120 000 euros pour chaque dirigeant au titre des objectifs atteints en 2020 et une prime exceptionnelle de 380 000 euros pour chaque dirigeant au titre de l'année 2020 pour rétribuer la création de valeur exceptionnelle.

En outre, le conseil d'administration a approuvé le versement d'une prime 120 000 euros pour chaque dirigeant au titre des objectifs atteints en 2021 et une prime exceptionnelle de 380 000 euros pour chaque dirigeant au titre de l'année 2021 pour rétribuer la création de valeur exceptionnelle.

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 4 avril 2023, a approuvé le versement d'une prime de 120 000 euros pour chaque dirigeant au titre des objectifs atteints en 2022 et une prime exceptionnelle de 80 000 euros pour chaque dirigeant au titre de l'année 2022 pour rétribuer la création de valeur exceptionnelle.

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 9 avril 2024, a approuvé le versement d'une prime de 200 000 euros pour Messieurs Denis Fortier et 120 000 euros pour Messieurs Jean-Michel Carle Grandmougin au titre de l'année 2023 pour rétribuer la création de valeur exceptionnelle.

Le Contrat de Travail conclu avec Jean-Michel Carle Grandmougin a pris fin le 31 octobre 2023 lors de son départ à la retraite. Un nouveau contrat de travail a été conclu depuis mai 2024.

12.4 CAUTIONS, AVALS ET GARANTIES DONNES PAR LA SOCIETE A DES TIERS

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, aucune caution ou garantie nouvelle n'a été accordée.

12.5 CONVENTIONS CONCLUE ENTRE UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 10% DES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE ET UNE FILIALE, HORS CONVENTIONS COURANTES

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, aucune convention n'a été conclue entre un mandataire social ou un actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote de la Société et une filiale.

CHAPITRE 13 - INFORMATIONS DIVERSES

Conformément aux dispositions des articles 39-4 et 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que le montant global des dépenses et charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, s'élève à 204 milliers d'euros, et l'impôt sur les sociétés théorique correspondant à 51 milliers d'euros.

Par application des dispositions de l'article L. 232-6 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune modification n'a été apportée au mode de présentation des comptes annuels, ni dans les méthodes d'évaluation retenues par rapport à l'exercice précédent.

* * *

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément.

Paris, le 28 avril 2025

Le conseil d'administration.